Collab Action | REGROUPEMENT DES CONCERTATIONS BEAUCE-SARTIGAN

Cahier du partenaire

Mai 2025

Ce cahier du partenaire est le fruit d’une réflexion collective coordonnée par Chantal Bernard à laquelle ont contribué tous les membres de l’instance :

Membres du comité de soutien en développement social

- Anie Audet, organisatrice communautaire, CISSS-CA
- Fanny Lessard, agente d’intégration et de sensibilisation en immigration, CJE Beauce-Sud
- Frédérique Lapointe, organisatrice communautaire, CISSS-CA
- Isabelle Fecteau, directrice, Havre l’Éclaircie
- Luc Bergeron, directeur général adjoint, MRC Beauce-Sartigan
- Marie-Claude Brassard, organisatrice communautaire, CISSS-CA
- Olivier Duval, organisateur communautaire, CISSS-CA
- Sarah Rodrigue, directrice générale, CDC Beauce-Etchemins

Comité de coordination

- Anie Audet, organisatrice communautaire, CISSS-CA
- Olivier Duval, organisateur communautaire, CISSS-CA
- Sarah Rodrigue, directrice générale, CDC Beauce-Etchemins

À propos

Ce document est conçu comme un outil de référence pour les partenaires de CollaborAction. Il rassemble les éléments essentiels au bon fonctionnement de notre démarche territoriale en développement social. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour mieux comprendre la démarche, clarifier le rôle de chacun et saisir la valeur ajoutée d'une collaboration collective.

Sachez que cet outil fait l'objet d'une mise à jour annuelle, afin de refléter l'évolution de la démarche et les ajustements apportés au plan de développement social. Pour garantir que vous disposez de la version la plus récente, veuillez vous adresser à votre responsable de concertation ou à la coordination de CollaborAction.

Pour nous joindre :
concertation@cdcbe.net

Suivez-nous également sur Facebook
https://www.facebook.com/CollaborAction

Table des matières

Partie I - Présentation de CollaborAction

- Historique de la démarche .....p. 7
- L'essence de CollaborAction. .....p. 9
- Les outils ..... p. 10
- Les partenaires ..... p. 11

Partie II - Pour mieux comprendre ..... p. 12

- Qu'est-ce que le développement social ? p.13
- Qu'est-ce que la concertation ? p.14
- Qu'est-ce qu'un projet collectif ? p.15

Partie III - Faits saillants du portrait socio-démographique de Beauce-Sartigan p.16

Partie IV - Mode de fonctionnement p.29

- La gouvernance .....p. 30
- Les rôles et responsabilités .....p. 31
- Processus de prise de décision p.35
- Financement .....p. 36
- Trajectoire d'accès au financement .....p 37
- Caractéristiques des projets p.38

Partie V - Annexes .....p. 45

- **Annexe** 1 - Le plan de développement social 2024-2029 ..... p. 46
- Annexe 2 - Les tables de concertation ... p. 52
- Annexe 3 - Les partenaires ..... p. 59
- Annexe 4 - Un projet collectif ? p.60
- Annexe 5 Formulaire de demande de financement ..... p. 97
- Annexe 6 - Grille d'évaluation des projets .. p.99

Partie I

Présentation de CollaborAction

CollaborAction est né de la volonté des partenaires qui, déjà investis à titre de contributeurs au sein des concertations locales, souhaitaient franchir un pas de plus et construire un modèle de gestion et de gouvernance qui permettrait d'assurer une certaine pérennité à ces instances et à leurs concertations. Ils ont donc entrepris une démarche visant à consulter et à mobiliser les partenaires du territoire dans le but de repenser les lieux et les pratiques de concertation.

Ainsi, à la fin de l'année 2019, la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) a accordé un soutien financier à la Corporation de développement communautaire Beauce-Etchemins. Ce soutien permettait au « GRAP Beauce-Sartigan, Partenaires du développement social » et la Table famille, enfance, jeunesse (FEJ) d'entamer l'étape de dialogue initial d'une démarche visant à consulter et mobiliser les partenaires du territoire dans le but de **repenser les lieux et pratiques de concertation**.

L'objectif ultime de la démarche était d'améliorer la cohérence et la complémentarité entre les lieux de concertation pour mieux répondre aux besoins de la population. Cette aide a mené au **Portrait diagnostic des lieux et pratiques de concertation sur le territoire de la MRC Beauce-Sartigan.**

Historique de la démarche

2018-2019

Réflexion sur l'avenir des tables de concertation GRAP Beauce-Sartigan et Famille-Enfance-Jeunesse.

2020

Financement de la FLAC pour le dialogue initial et l'embauche d'un chargé de projet.

PRINTEMPS 2021

Dépôt et présentation du portrait des lieux et pratiques de concertation sur le territoire de la MRC Beauce-Sartigan.

AUTOMNE 2021 ET HIVER 2022

Travail sur une proposition de structure, exploration de modèles existants et début des rencontres thématiques.

ÉTÉ 2022

Visite de Côte-de-Gaspé pour bien comprendre leur modèle en développement social et élaboration d'un modèle pour Beauce-Sartigan.

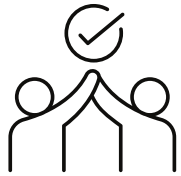

AUTOMNE 2022

Accord avec les responsables des tables de concertation et amorce des travaux pour la définition du nouveau modèle.

PRINTEMPS 2023

Acceptation du modèle proposé par tous les responsables des tables de concertation.

AUTOMNE 2023

Présentation du nouveau modèle de concertation dans toutes les tables de concertation.

HIVER 2024

Première grande assemblée en développement social de la MRC de Beauce-Sartigan.

La mise en place de CollaborAction

CollaborAction vise à mieux arrimer les interventions des principaux partenaires communautaires en vue d'améliorer la qualité et les conditions de vie de la population. Cette collaboration respecte l'autonomie de chaque partenaire en regard de sa mission propre et elle se veut complémentaire à leur offre de service.

En visant la mobilisation d'une communauté dans la prise en charge d'un projet commun, CollaborAction cherche à renforcer la capacité d'agir des personnes et de la communauté. La logique dominante de cette approche est dite ascendante (*bottom - up*) puisque les acteurs qui viennent se greffer au processus répondent aux besoins exprimés par la population.

Composé de 10 grandes thématiques, CollaborAction permet de :

- Maximiser l'impact des actions en travaillant en cohérence et complémentarité;
- Favoriser la collaboration entre les partenaires (réseautage et communication);
- Partager une vision commune des enjeux sociaux;
- Avoir un lieu de concertation et de décision collective;
- Renforcer le pouvoir d'agir des communautés.

L’essence de CollaborAction

Mission

Optimiser la concertation de partenaires intersectoriels afin d’améliorer les conditions de vie sociales et matérielles des personnes résidant sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan.

Vision

Les partenaires de concertation sont cohérents et complémentaires dans leur planification et leurs actions.

Valeurs

- L’engagement
- Le respect
- L’égalité
- La collaboration
- La solidarité

Principes d’action

- Respecter les champ de compétence des différentes tables de concertation ;
- S’entraider ;
- Faire circuler l’information ;
- Participer activement aux rencontres.

Les outils

La Grande assemblée

Un rendez-vous annuel pour prendre connaissance des différents enjeux et des actions réalisées par les tables de concertation du territoire.

L'infolettre

Ce média permet d'informer régulièrement tous les partenaires de l'évolution des actions réalisées par les tables de concertation.

Les rencontres thématiques

Ces rencontres permettent de faire un portrait de la réalité terrain, d'identifier les enjeux et les trous de services ainsi que les actions à mettre en place.

Le Padlet

Le padlet est un outil de partage en ligne sur lequel on retrouve les plans d'action et d'autres documents pertinents à chacune des tables de concertation.

Les partenaires

Les tables de concertation suivantes ainsi que leurs partenaires composent les membres de CollaborAction

- Comité en sécurité alimentaire Beauce-Sartigan
- Table de concertation jeunesse-famille en Beauce-Sartigan
- Table de concertation en logement social et communautaire de Beauce-Sartigan
- Table en transport collectif de Beauce-Sartigan
- Tables de concertation des aînés de Beauce, Comité proche-aidant de Beauce-Etchemins et la Comité Maltraitance de Beauce
- Table stratégique en immigration, Comité de travail supra-local (CTSL) et Structure d'accueil et d'intégration municipales (SAIM)
- Table des partenaires en Santé Mentale, Dépendance et Itinérance de Beauce-Etchemins
- Table Déficience, Autisme, Réadaptation de Beauce-Etchemins
- Table Violence conjugale de Beauce-Etchemin
- Table Emploi et formation Beauce-Etchemins

Partie II

Pour mieux comprendre

Qu’est-ce que le développement social ?

Le développement social est un processus agissant sur différents facteurs, à plusieurs niveaux, et en fonction de différents contextes. Il cible le bien-être et la qualité de vie de la population par la modification de leur environnement ainsi que l’amélioration du bien-être et de la qualité de vie des individus, tant au niveau physique, socioculturel et politique qu’économique.

Dans le cadre de la démarche, CollaborAction se rattache à la vision du développement social du Réseau québécois de développement social (RQDS).

« ***Un ensemble de moyens pris par la société pour permettre aux personnes de s’épanouir pleinement, de participer à la vie sociale et de disposer des droits sociaux inscrits dans les chartes québécoise et canadienne des droits et libertés de la personne*** ».

Selon l’Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), les éléments incontournables de l’intervention en développement social sont :

Éléments incontournables	Explication
La participation	Favoriser la participation des individus et des communautés locales aux décisions et aux actions les concernant.
L’empowerment	Reconnaître et développer le potentiel de leadership des personnes, des groupes et des communautés et reconnaître leur compétence à décider et à agir.
La concertation et le partenariat	Agir en concertation et en partenariat dans la réalisation des projets liés au développement.
La réduction des inégalités	Proposer et s’engager dans les interventions qui peuvent le mieux soutenir la lutte à la pauvreté et la réduction des inégalités.
L’harmonisation et la promotion des politiques publiques favorables à la santé	Travailler à l’harmonisation et à la promotion des politiques publiques favorables à la santé, qu’elles soient municipales, régionales ou nationales.

En matière de développement social, l’ensemble des moyens pris par la société viseront à la fois les personnes, les communautés locales et les différents acteurs sociaux. La concertation apparait comme la seule façon d’avoir une vision globale des réalités de la société et de l’ensemble des moyens pris par cette dernière pour assurer le développement social.

Qu’est-ce que la concertation ?

Termes utilisés comme synonymes de concertation : le réseautage, la collaboration, l’action concertée et le partenariat.

La concertation c’est :
« *Un processus collectif de coordination basé sur une mise en relation structurée et durable entre des acteurs sociaux autonomes qui acceptent de partager de l’information, de discuter de problèmes ou d’enjeux spécifiques (par problématique ou par territoire) afin de convenir d’objectifs communs et d’actions susceptibles de les engager ou non dans des partenariats ».*

Pour comprendre une communauté, on ne peut pas considérer seulement les ressources disponibles séparément. Il faut également tenir compte des liens qui existent entre celles-ci. Les tables de concertation représentent concrètement ces liens. Elles témoignent des préoccupations et de l’organisation de la communauté pour répondre aux besoins de la population. En effet, l’organisation de la communauté est très souvent le résultat d’initiatives collectives. Elle peut aussi découler de demandes, de commandes ou de proposition en provenance de l’extérieur, comme des programmes gouvernementaux par exemple.

En résumé, la concertation est un moyen précieux pour bâtir des décisions collectives légitimes et durables. Elle est particulièrement efficace dans des contextes où la complexité ou les intérêts divergents nécessitent un dialogue approfondi. Elle permet notamment la mise en oeuvre de projets collectifs pour répondre aux besoins de la population.

Qu’est-ce qu’un projet collectif ?

Un projet collectif est une initiative menée par un groupe de personnes ou des organisations qui collaborent pour atteindre un objectif commun. Il repose sur la coopération, la mise en commun des ressources, des compétences et des idées, ainsi que sur un engagement partagé envers le succès du projet. Les projets collectifs peuvent se dérouler dans divers contextes, comme l'éducation, le travail, les associations, ou encore les communautés locales.

Pourquoi s’investir dans un projet collectif :
S’investir dans un projet collectif, c’est non seulement contribuer à la réalisation d’un objectif plus grand que soi, mais aussi évoluer personnellement, socialement et professionnellement. C’est une démarche qui nourrit à la fois l’individu et le groupe, tout en ayant un impact positif sur la société ou l’environnement dans lequel on évolue.

La différence fondamentale entre un projet collectif et un projet régulier réside dans la manière dont les acteurs sont impliqués, dans la nature de la prise de décision et dans les objectifs poursuivis. Voici un tableau comparatif pour mieux comprendre ces distinctions :

Aspect	Projet collectif	Projet régulier
Nombre d’acteurs impliqués	Plusieurs acteurs issus de divers secteurs collaborent.	Un acteur principal (individu, organisation) mène seul le projet.
Participation	Basée sur la coopération et l’implication active de tous les participants.	Les décisions et actions sont principalement réalisées par une seule entité.
Prise de décision	Décisions prises de manière collaborative ou consensuelle.	Décisions prises par le porteur de projet ou une petite équipe.
Objectifs	Vise des objectifs communs qui bénéficient à plusieurs parties ou à la communauté.	Vise principalement les objectifs d’une seule organisation ou personne.
Ressources	Les ressources (financières, humaines, techniques) sont mutualisées entre les partenaires.	Les ressources proviennent d’une seule source ou sont gérées par le porteur du projet.
Résultats	Les résultats et bénéfices sont partagés entre les acteurs impliqués.	Les résultats profitent principalement au porteur du projet ou à son cercle restreint.
Responsabilités	La responsabilité des actions et des résultats est partagée entre les partenaires.	Une seule entité est responsable de la réussite ou de l’échec du projet.
Vision	Construite collectivement, elle reflète les valeurs et priorités de plusieurs parties.	Définie par une seule personne ou organisation selon ses besoins ou ambitions.
Exemple typique	Un réseau communautaire qui développe un projet de sécurité alimentaire avec plusieurs organismes.	Une entreprise qui lance une nouvelle gamme de produits sans collaboration externe.

Partie III

Faits saillants

Portrait socio-démographique de Beauce-Sartigan

Le Territoire

Le portrait sociodémographique sommaire de Beauce-Sartigan qui vous est présenté ici est principalement issu du Recensement de la population 2021 de Statistique Canada. Ce portrait vous permettra de mieux connaître l'évolution du territoire par la présentation de différentes thématiques, dont la démographie, l'éducation, l'économie et l'habitation. Les informations vous aideront à comprendre les orientations du Plan de développement social 2024-2029.

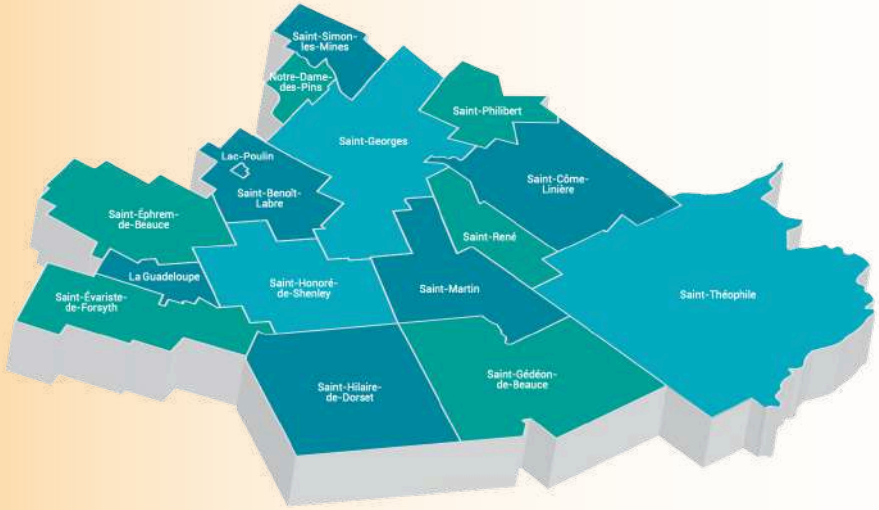

Faits saillants

- 53 385 habitants
- 62% habitent Saint-Georges
- 61% du territoire zoné agricole

Beauce-Sartigan est situé à l'extrémité sud de la Chaudière-Appalaches. C'est le deuxième territoire le plus populeux de Chaudière-Appalaches après Lévis. Sa ville-centre, Saint-Georges, concentre plus de 62% de la population. Sur ses 16 autres municipalités, sept comptent moins de 1 000 habitants.

Beauce-Sartigan représente 12,3 % de la population de la région de Chaudière-Appalaches.

Note : Les données présentées ne tiennent pas compte de l'ajout de la municipalité de Courcelles qui s'est fusionnée en janvier 2024 avec Saint-Évariste-de-Forsyth.

La population

Faits saillants

- L’âge moyen est de 43,5 ans;
- Augmentation de 1,9% de la population entre 2016 et 2021;
- 22,2% de la population est âgée de 65 ans et plus.

Répartition de la population par groupe d’âge en 2021

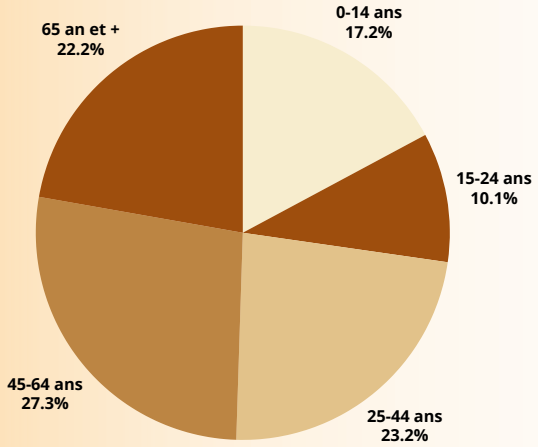

Accroissement de la population

Beauce-Sartigan	0 à 14 ans	15 à 64 ans	65 à 84 ans	85 ans et plus	Total 65 ans et plus	Total
2021	8 715	33 295	10 651	1 440	12 091	54 101
2031	8 157	33 445	14 231	2 510	16 741	58 343
2041	8 895	33 442	13 691	4 424	18 115	60 452

- La population totale de la MRC sera en légère croissance en 2041 par rapport à 2031. Cette croissance prévue est inférieure à la moyenne régionale et provinciale.
- Les 65 ans et plus de la MRC compteront pour 30 % de la population en 2041. Cette proportion est supérieure à celle du Québec. Les aînés de 65 ans et plus seront, en nombre, le double des 0 à 14 ans.
- Le nombre de personnes de 85 ans et plus sera en augmentation marquée entre 2031 et 2041, particulièrement chez les hommes.

Scolarité

Faits saillants

- 24,1% des 25 ans et plus sont sans diplôme;
- Le taux de diplomation au secondaire est de 70%;
- 27,9% sont diplômés d'une école de métier.

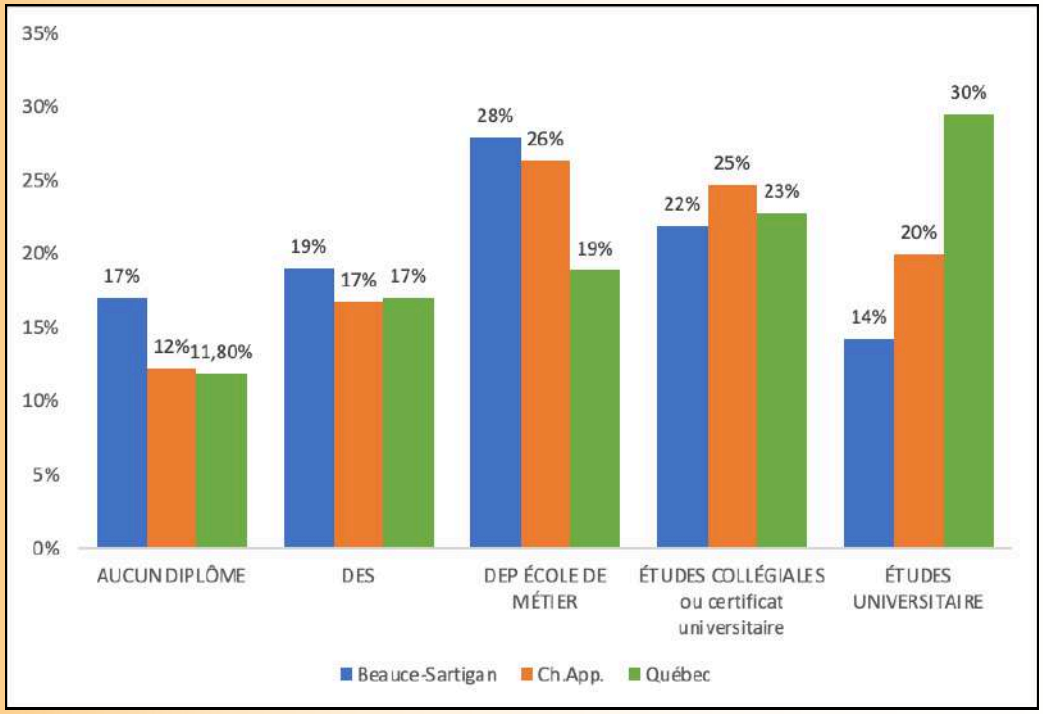

Emploi

Faits saillants

- 61,3% des 15-64 ans occupent un emploi;
- 5,4% des 15-64 ans sont en chômage en Chaudière-Appalaches (2,9% en Beauce-Sartigan);
- 5,1 % des 18-64 ans sont à l'aide sociale (incluant la solidarité sociale).

Les ménages

Faits saillants

- 36,5% des ménages sont des personnes seules;
- Taille des ménages moyen : 2,2 personnes;
- Les ménages de 1 et 2 personnes représentent 71,4 % des ménages.

Répartition de la taille des ménages

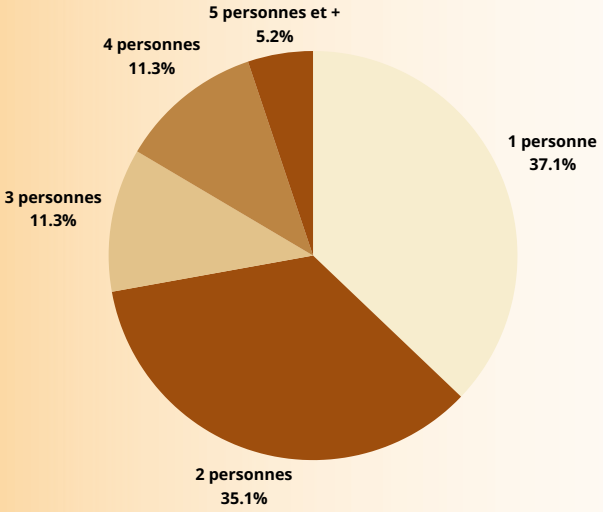

Les familles

Faits saillants

- 14,5 % étaient des familles monoparentales;
- Parmi les familles comptant un couple avec enfants, 16,3 % étaient des familles recomposées;
- 48% des familles sont des couples sans enfants.

Répartition par composition des familles

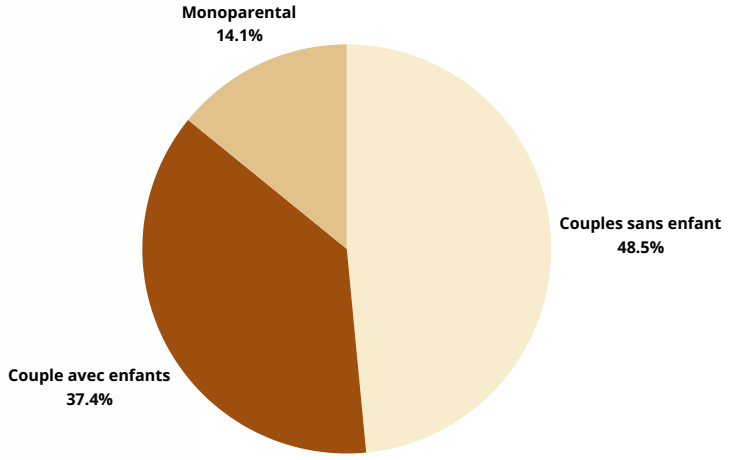

Les jeunes

Faits saillants

- 14 460 jeunes de 0 à 24 ans (27,1% de la population).
- 45% des 12-17 ans occupent un emploi.
- 33,8% vivent dans un environnement défavorisé sur le plan matériel et social.

Nombre de jeunes par groupe d'âge

Groupe d'âge	Nb personnes
0-5 ans	3056
6-14 ans	6079
15-19 ans	2805
Total des jeunes	11 940

Indices de défavorisation des écoles publiques 2022-2023

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a rédigé une compilation des Indices de défavorisation des écoles publiques, 2022-2023, Écoles primaires et secondaires. Voici un portrait de ces écoles défavorisées (classées 8, 9 ou 10) en Beauce-Sartigan.

	Primaire	Secondaire
Nombre d'écoles en Beauce-Sartigan	17	3
Nombre d'écoles défavorisées	4	1
Nombre total d'élèves en Beauce-Sartigan	4 041	2 684
Nombre d'élèves dans une école défavorisée	930	668
Taux d'élèves dans une école défavorisés	23%	25%

Signalements retenus à la Direction de la protection de la jeunesse du CISSS de Chaudière-Appalaches pour Beauce-Sartigan par problématique en 2023-2024.

Beauce-Sartigan	2023-2024
Négligence	75
Risque sérieux de négligence	46
Abus physique	102
Risque sérieux d'abus physique	40
Abus sexuel	29
Risque sérieux d'abus sexuel	27
Exposition à la violence conjugale	54
Mauvais traitement psychologique	19
Trouble du comportement	14
Total	398

Les tout-petits

Selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) 2022 en Beauce-Sartigan, on dénombrait 3 056 enfants âgés entre 0 et 5 ans, ce qui représente 5,6 % de la population de cette MRC.

La vulnérabilité est plus grande dans Beauce-Sartigan que dans le reste de la région

Sur les 560 enfants à la maternelle 5 ans en 2022 dans la MRC, environ 170 enfants étaient considérés comme vulnérables dans au moins un domaine.

- 31% des enfants de la maternelle sont vulnérables dans au moins un des cinq domaines de développement des enfants;
- La vulnérabilité est plus élevée que dans le reste de la région pour trois domaines de développement mesurés par l'enquête : la maturité affective, le développement cognitif et langagier ainsi que la santé physique et le bien-être;
- La vulnérabilité pour au moins un domaine de développement est aussi plus élevée dans la MRC.

La vulnérabilité est en hausse dans Beauce-Sartigan

- La vulnérabilité éttait en hausse entre 2017 et 2022 pour deux domaines de développement : la maturité affective et le développement cognitif et langagier;
- La vulnérabilité dans au moins un domaine était également en hausse par rapport aux deux éditions précédentes.

Pour prendre connaissance de l’ensemble des données, suivez ce lien : https://www.cisssca.com/index.php?id=5726

La santé des jeunes au secondaire

Selon l’Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) 2022-2023 pour les jeunes fréquentant une école de Chaudière-Appalaches.

Il y a 23 500 élèves du secondaire dans les 38 écoles secondaires de la région ce qui représente 5% de la population. Du lot, 86 % fréquentent une école publique et 14 % sont dans une école privée.

La santé mentale, une situation de plus en plus préoccupante :

- 33 % présentent un niveau élevé de détresse psychologique;
- 22 % ont un diagnostic médical d'anxiété, de dépression ou d'un trouble alimentaire;
- 24 % ont un diagnostic de TDAH (trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité);
- Les jeunes délaissent la cigarette traditionnelle (2%) au profit de la cigarette électronique (18%);
- La consommation d'alcool demeure importante chez les jeunes, 61 % ont consommé de l'alcool (dans l'année précédant l'enquête);
- La consommation de drogues rapportée est en baisse, 15 % ont consommé de la drogue (dans l'année précédant l'enquête);
- 20 % ont passé 4 h ou plus par jour devant un écran pour des activités de communication et les loisirs et 10 % des jeunes ont été victimes de cyberintimidation.

Pour prendre connaissance de l’ensemble des données, suivez ce lien : https://www.cisssca.com/extranet/medecins-partenaires-et-professionnels/surveillance-de-la-sante-de-la-population/jeunes-et-jeunes-adultes-6-24-ans/sante-des-jeunes-du-secondaire

Les aînés

Faits saillants

- 22,2% de la population a 65 ans et plus soit 11 825 personnnes;
- 9,9 % des ainés sont actifs sur le marché du travail;
- 32,1 % des aînés vivent seul.

Tendances au vieillissement de la population

- La tendance de vieillissement de la population se poursuivra au cours des deux prochaines décennies. La projection est de 31 % d'aînés en 2041, dont 11 % âgés entre 65 à 74 ans, 12 % entre 75 à 84 ans et 7 % ayant 85 ans et plus;
- En somme, d'ici 2041, la proportion d'aînés de 75 ans et plus aura augmenté considérablement et celle des 85 ans et plus aura doublé (passant de 3 % à 7 %);
- Beauce-Sartigan figure parmi les trois territoires en Chaudière-Appalaches affichant une proportion plus élevée d'aînés sans diplôme de scolarité, d'aînés vivant seuls et d'aînés ayant un faible revenu par rapport aux moyennes régionales;
- 5% des ainés ont un diagnostic de troubles anxio-dépressifs, dont deux fois plus de femmes que d'hommes.

Nombre d'aînés par groupe d'âge

Groupe d'âge	Nb personnes
65-74 ans	6910
75-84 ans	3615
85 ans et plus	1305
Total des aînés	11830

La santé des aînés

En Chaudière-Appalaches :

- Chaque mois, un aîné se suicide. Parmi ces suicides, on compte une grande majorité d'hommes (10 des 12 suicides annuels sont commis par des hommes);
- 7 % des aînés ont un diagnostic de maladie d'Alzheimer ou autres troubles neurocognitifs (TNC) majeurs;
- Selon l'Agence de la santé publique du Canada, chaque année, entre 20 % et 30 % des aînés sont victimes d'au moins une chute;
- 9 860 vivent en ménage collectif, par exemple en résidences privées pour aînés ou encore en centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD). Parmi ces aînés se trouve une majorité de femmes.

Pour prendre connaissance de l'ensemble des données, suivez ce lien : *https://www.cisssca.com/extranet/medecins-partenaires-et-professionnels/surveillance-infogram-par-surveillance-de-la-sante-de-la-population/aines-65-ans-et/default-a7e1bcf47ee4e9e763428bb0ec0dfa97*

Revenus

Faits saillants

- Le revenu médian des particuliers est de 35 200 $;
- Les hommes de la région gagnent 1,2 fois plus que les femmes;
- Le taux de pauvreté selon la mesure du panier de consommation (4,7 %) est légèrement supérieur à celui de la région (3,9 %).

Le revenu moyen des particuliers (après impôt)

	Beauce-Sartigan	Ch.App.	QUÉBEC
Hommes	42 440	44 080	45 760
Femmes	35 040	36 920	38 000
Total	38 800	40 520	41 840

Le revenu moyen des familles après impôt

	Beauce-Sartigan	Ch.App.	QUÉBEC
Couples sans enfants	67 000	70 000	72 500
Couple avec enfants	105 000	111 000	110 000
Monoparentale	59 200	62 400	61 600

Les mesures de faible revenu

Revenu des particuliers	Beauce-Sartigan	Chaudière Appalaches	Québec
Gagnait moins de 20 000$	19,8%	18,6%	20%
Sous la mesure du faible revenu (MFR) après impôt	12%	9.9%	11.9%
Sous la mesure du Panier de consommation (MPC)	4,7%	3.9%	6.3%
Prestation d'assistance sociale	3,6%	2.5%	3.5%

Notes particulières sur les mesures de faible revenu

- Les revenus sont calculés après impôt, lorsque cela s'applique;
- Les revenus des particuliers sont calculés pour les 15 ans et plus vivant dans les ménages privés;
- Les proportions de prestataires d'assistance sociale sont calculées parmi les 18 à 64 ans;
- Les mesures MFR, MPC et SFR sont calculées parmi la population totale vivant dans les ménages privés;
- Les diminutions du nombre de personnes à faible revenu ne signifie pas nécessairement une amélioration, car les coûts des biens et services sont en augmentation.

Logement

Faits saillants

- 9,5% des ménages consacre 30% de le revenu aux frais de logement;
- 32,2% des ménages sont locataires,
- Le taux d'inoccupation des logements est de 0,3%.

Autres informations

- 4,2% des logements requièrent des travaux majeurs;
- 53,6 % de ménages sont propriétaires avec hypothèque;
- 1,2% des logements sont de taille non convenable;
- La valeur moyenne de tous types de logements est de 201 000 $ (excluant les condos);
- 2,9% des ménages ont des besoins impérieux en logement.

Immigration

Faits saillants

- 1 118 TET présentement en entreprises en Beauce-Sartigan.
- 423 TET sont arrivés au cours des 12 derniers mois (37%).
- 241 TET ont fait venir leur famille dans les 12 derniers mois.

Depuis trois ans, le portrait de l'immigration en Beauce est en changement. En 2022-2023, 72 % des immigrants présents sur le territoire étaient des Latino-Américains. En 2024-2025, ceux-ci ne représentent plus que 38 %, tandis que le nombre de travailleurs africains est passé de 26 % à 33 %.

Exceptionnellement, les données affichées ici proviennent du Portrait de l'immigration actuelle et à venir en Beauce 2024-2025, produit par les partenaires

Bien-être et santé mentale

Faits saillants

- 72 décès par suicide par année en Chaudière-Appalaches. Le taux de mortalité est plus élevé chez les personnes de 40 à 69 ans;
- Une personne sur quatre de 12 ans et plus mentionnait vivre avec un niveau élevé de détresse psychologique en 2014-2015;
- Le dénombrement de 2025 a permis de rencontrer 43 personnes en situation d'itinérance.

Troubles mentaux en Chaudière-Appalaches

- 4,4 % des personnes âgées entre 1 an et 24 ans avaient un diagnostic de TDA avec ou sans hyperactivité en 2020 en Chaudière-Appalaches.
- En 2020-2021, 915 personnes souffraient de troubles schizophréniques diagnostiqués, soit environ 2 personnes sur 1 000 en Chaudière-Appalaches.
- Les troubles liés aux SPA (substances psychoactives) affectent 1,2% de la population soit le plus haut taux en Chaudière-Appalaches.

Pour prendre connaissance de l'ensemble des données, suivez ce lien : https://www.cisssca.com/extranet/medecins-partenaires-et-professionnels/surveillance-infogram-par-surveillance-de-la-sante-de-la-population/notre-population/sante-mentale/infographie-sur-la-sante-mentale-de-la-population-regard-sur-les-troubles-mentaux-1

Détresse suicidaire en Chaudière-Appalaches

- Trois fois plus d'hommes que de femmes décèdent par suicide (CISSS, 2023a);
- 148 hospitalisations pour tentative de suicide surviennent en moyenne chaque année en Chaudière-Appalaches. Le taux annuel moyen dans la région est plus élevé que celui ailleurs au Québec (Quatre par 10 000 personnes/année versus trois en province);
- Les taux d'hospitalisation sont plus élevés chez les personnes de 49 ans et moins. Les hospitalisations pour tentative de suicide sont plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes (CISSS, 2023a);
- 10,5% de la population de 15 ans et plus mentionne avoir songé sérieusement au suicide au cours de sa vie

Pour prendre connaissance de l'ensemble des données, suivez ce lien : https://www.cisssca.com/extranet/medecins-partenaires-et-professionnels/surveillance-infogram-par-surveillance-de-la-sante-de-la-population/notre-population/sante-mentale/infographie-sur-la-problematique-du-suicide-en-chaudiere-appalaches-1

Défavorisation

Dans Beauce-Sartigan, il y a 26 communautés locales, chacune regroupant entre 575 et 4 675 personnes.

Les communautés locales sont des territoires géographiques regroupant des résidents ayant un sentiment d'appartenance et partageant des affinités. Elles ont été identifiées lors de consultations auprès d'acteurs locaux, incluant des professionnels du CISSS de Chaudière-Appalaches, des représentants municipaux, des organismes communautaires, des citoyens et des membres actifs de la communauté.

La défavorisation matérielle et sociale est l'élément clé de la caractérisation des communautés locales.

- La défavorisation matérielle reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante des personnes résidant dans un territoire. Elle est évaluée par des caractéristiques socio-économiques telles que l'emploi, le revenu et la scolarité.
- •La défavorisation sociale réfère à la fragilité du réseau social, de la famille et de la communauté. Elle est évaluée par des caractéristiques sociales telles que le fait de vivre dans une famille monoparentale, de vivre seul ou d'être séparé, divorcé ou veuf.

Une communauté est considérée défavorisée si elle se situe sous le niveau atteint par la majorité des communautés locales, pour une ou plusieurs de ces caractéristiques socio-économiques.

Légendes de l'indice de défavorisation matérielle et sociale :

L'indice, qui comporte deux échelles (matérielle et sociale), est divisé en quintiles correspondant aux niveaux de défavorisation. Chaque communauté locale est placée dans une case correspondant à la situation matérielle (dans l'axe vertical, de très favorisée : Q1, à très défavorisée : Q5) et à sa situation sociale (dans l'axe horizontal, de très favorisée : Q1, à très défavorisée : Q5). Les légendes permettant de situer les communautés au niveau des quintiles et des couleurs de défavorisation sont :

Caractérisation locale

Selon l'étude des caractérisations locales (2021) sur la défavorisation matérielle et sociale réalisée par le CISSS de Chaudière-Appalaches, plusieurs municipalités et secteurs ont des taux de défavorisation matérielle et/ou sociale élevés.

Indice de défavorisation matérielle et sociale, vision régionale en 2021

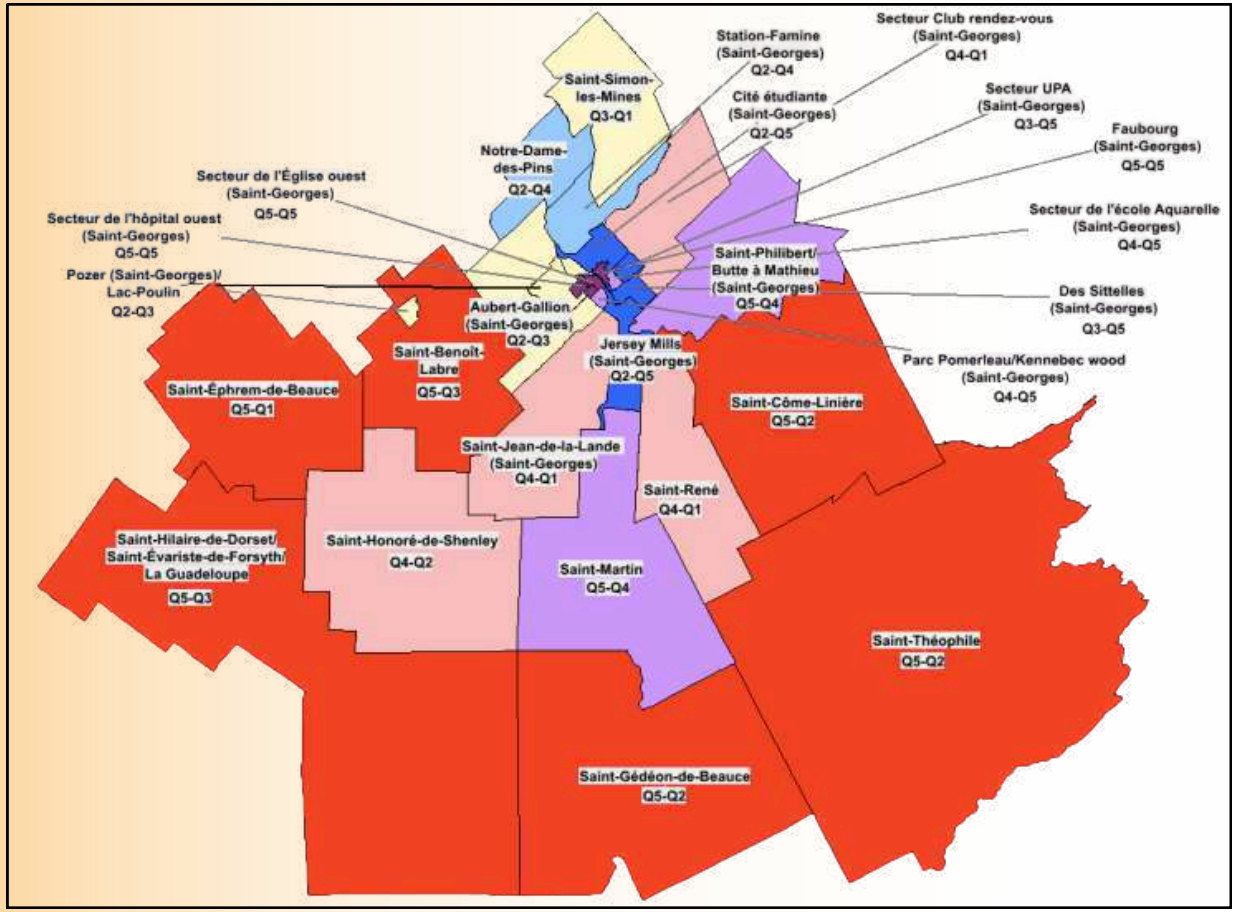

Pour prendre connaissance de l'ensemble des données, suivez ce lien :
https://www.cisssca.com/index.php?id=5813

En comparaison avec les 236 communautés locales de la région, dans Beauce-Sartigan :

- Plus du tiers des communautés locales (10/26) sont défavorisées matériellement, dont six très défavorisées matériellement : Saint-Théophile, Saint-Gédéon-de-Beauce, Saint-Hilaire-de-Dorset/Saint-Évariste-de-Forsyth/La Guadeloupe, Saint-Côme-Linière, Saint-Benoît-Labre, Saint-Éphrem-de-Beauce;
- Sept communautés locales sont défavorisées matériellement et socialement dont trois très défavorisées matériellement et socialement : Secteur de l'Église ouest (Saint-Georges), Faubourg (Saint-Georges), Secteur de l'hôpital ouest (Saint-Georges);
- Six communautés locales sont défavorisées socialement dont quatre très défavorisées socialement : Cité étudiante (Saint-Georges), Jersey Mills (Saint-Georges), Secteur UPA (Saint-Georges), Des Sittelles (Saint-Georges);
- Aucune communauté locale n'est favorisée matériellement et socialement.

Partie IV

Fonctionnement

LA GOUVERANCE

Afin de guider le Comité de soutien en développement social, CollaborAction se munit d'un mode de fonctionnement. Celui-ci permet d'organiser l'action. Il détermine les balises facilitant le déploiement de stratégies d'actions concertées pérennes et l'émergence d'un écosystème viable. Il s'agit d'un outil de pilotage et d'aide à la prise de décision qui se veut souple et évolutif afin de soutenir véritablement l'arrimage des pratiques en développement social sur le territoire.

Notre mode de fonctionnement permet d'assurer une cohérence de nos actions, le tout en mode évolutif, malléable et adaptatif afin de permettre une autonomie d'action et permettre la mise en action de diverses initiatives sur le territoire. Il s'articule autour des besoins de la communauté et des individus qui la composent.

Ce mode de fonctionnement inclut :

- Le rôle et les responsabilité de chacun;
- Le processus de prise de décision;
- Le financement.

LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La grande assemblée

Qui : Composée de tous les partenaires concernés par le développement social (les acteurs des milieux municipal, économique, communautaire, de l'éducation, de l'emploi, de la santé et des services sociaux).

Rôle :

- Représenter la communauté et agit comme gardien des principes directeurs;
- Favoriser une vision partagée des enjeux du territoire;
- Prendre connaissance des instances (plan d'action, objectifs, bilan, enjeux, opportunités et bons coups);
- Permettre un moment d'échange et de réseautage entre les différents partenaires;
- Donner les grandes orientations du plan de développement social et effectuer un suivi de la démarche;
- Entériner les grandes orientations dont le plan de développement social;
- Entériner la gouvernance et les règles de fonctionnement de CollaborAction.

Le comité de soutien en développement social

Qui : Composé des représentants nommés par les instances de concertation, la coordination et le fiduciaire.

Rôle :

- Faire le suivi du plan de développement social 2024-2029 (évolution et mises à jour);
- Arrimer les enjeux et objectifs des différentes instances ;
- Assurer le respect du fonctionnement;
- Rester à l'affût des opportunités, avoir un rôle de vigie;
- Superviser la conduite des actions afin d'assurer la cohérence et la complémentarité;
- Gérer les différentes enveloppes financières;
- Faire un suivi de la situation financière;
- Organiser la grande assemblée;
- Adapter le mode de fonctionnement au besoin.

Les tables de concertation

Qui : Les tables de concertation travaillent à la définition et à la mise en œuvre de leurs plans d'action. Elles sont composées des partenaires concernés par le sujet de la concertation.

Rôle :

- Permettre l'échange et la concertation entre les partenaires ;
- Établir leur diagnostic, se doter d'objectifs et d'un plan d'action cohérent;
- Offrir un lieu pour favoriser le réseautage et la communication entre partenaires (connaître l'offre de services);
- Mettre en place des actions définies au plan d'action;
- Effectuer une vigie des bonnes pratiques en lien avec leur thématique;
- Sensibiliser les partenaires et la population sur les enjeux spécifiques;
- Promouvoir la cohérence et la complémentarité entre les différents acteurs intervenants dans leur thématique;
- Convenir de leur fonctionnement (autonomie), administrer leurs budgets propres et nommer leur représentant au Comité de soutien en développement social;
- Participer à la grande assemblée (partager leurs objectifs, plan d'action et bilan).

Les responsables de concertation

Qui : Représentant nommé par sa table de concertation.

Rôle :

- Accompagner et coordonner la table sous sa responsabilité dans la définition et la réalisation d'un plan d'action s'il y a lieu;
- Favoriser la mobilisation des citoyens dans le but de conseiller et d'orienter en termes de priorités puis planifier et soutenir la réalisation des actions qui en découlent;
- Participer au Comité de soutien en DS;
- Assurer la communication et la liaison entre la table sous sa responsabilité vers le Comité de soutien en DS;
- Participer activement à la réalisation des objectifs de la démarche;
- Représenter CollaborAction dans ses instances de concertation;
- S'approprier et vulgariser la démarche auprès de tous les partenaires.

Les partenaires de CollaborAction

Qui : Les acteurs des milieurs municipal, économique, communautaire, de l'éducation, de l'emploi, de la santé et des services sociaux ainsi que des citoyens impliqués qui participent aux activités entourant les différentes tables de concertation.

Rôle :

- Participer activement aux rencontres des tables;
- Partager leurs expériences, leurs constats terrains;
- Identifier les besoins de la clientèle et les partager avec les membres des tables;
- Collaborer dans la définition du plan d'action et à la mise en place desdites d'actions;
- Permettre l'échange et la concertation entre les partenaires.

Mandataire

Qui : Organisme communautaire nommé par le Comité de soutien en développement social.

Rôle :

- Recevoir l'aide financière prévu à la démarche;
- Effectuer la gestion administrative et les suivis financiers;
- Veiller à l'application des politiques en vigueur dans la gestion de l'employé;
- Assurer la gestion courante et administrative de la démarche dans le respect des balises déterminées collectivement;
- Veiller au respect des différentes politiques de gestion de l'employé;
- Signer et respecter les ententes avec les différents partenaires;
- Agir comme répondant immédiat de la coordination.

Coordonnateur

Qui : Personne embauchée par le fiduciaire et le comité de soutien en développement social.

Rôle :
Dans un esprit de cohérence et de complémentarité, la coordination assure le leadership autour de la mobilisation et de la réalisation d'initiatives en développement social dans la MRC de Beauce-Sartigan.

- Planifier, organiser et animer les rencontres nécessaires à la gouvernance efficace;
- Assurer une veille stratégique en matière de pratiques innovantes et dans la recherche d'opportunités de financement;
- Coordonner les activités de communication internes et externes;
- Assurer les représentations locales et régionales en lien avec le développement social;
- Participer à la rédaction de rapports, de redditions de comptes et de demandes financières;
- Analyser et synthétiser différentes informations pour émettre des recommandations;
- Collaborer aux actions des instances de concertation selon les disponibilités de la ressource;
- Assister à chacune des instances de concertation selon les besoins;
- Réaliser des consultations auprès de la population et des différentes partenaires;
- S'assurer du bon déroulement des rencontres et de l'harmonie entre les partenaires;
- Participer à différents évènements;
- Travailler avec une firme externe à des fins d'évaluation de la démarche;
- Assurer toutes autres tâches connexes liés aux objectifs de la démarche.

Processus de prise de décisions au sein du Comité de soutien en développement social

Lorsqu'un vote officiel doit se tenir, afin que les décisions prises soient valides, équitables et légitimes, les règles suivantes s’appliquent :

Si un vote est nécessaire :

- Le quorum est composé de (50 %+1) de ses membres;
- Un vote par table de concertation;
- La coordination s’abstient de voter. Elle peut toutefois participer aux discussions et à l’évaluation des projets;
- Le responsable présentant un projet s’abstient également de voter;
- Si une action est rejetée, les partenaires travaillent à une nouvelle proposition sous les recommandations du comité DS. Cette nouvelle proposition doit être approuvée au même comité, selon la même procédure.

FINANCEMENT

CollaborAction souhaite permettre à ses membres d'agir plus facilement ensemble en soutenant la convergence des forces vers des actions communes.

Veiller à une saine gestion des enveloppes financières permet d'assurer une utilisation équitable, efficace, facilitante et transparente des ressources, tout en renforçant la confiance, la solidarité et l'engagement des participants. Cette approche est particulièrement adaptée aux projets où les intérêts de plusieurs parties prenantes doivent être pris en compte, et où la transparence est une condition essentielle du succès.

CollaborAction n'est pas un bailleur de fonds. L'approche vise à atténuer les impacts des programmes normés, rigides et prescriptifs, qui fonctionnent souvent par appel de projet. Le rôle de CollaborAtion est de faciliter l'accès au financement pour des actions qui feront progresser les objectifs déterminés collectivement, dans une logique de cohérence et de complémentarité.

Dans un territoire comme Beauce-Sartigan, où interviennent une diversité d'acteurs et d'organisations, différents critères seront utilisés pour évaluer la nature collaborative et les enjeux comblés par les demandes de soutien financier déposées à CollaborAction.

Comme le financement n'est pas suffisant pour toutes les actions, il importe d'utiliser des critères pour agir sur les éléments les plus déterminants dans le parcours de vie de la population et là où on a le plus d'impacts.

TRAJECTOIRE D'ACCÈS AU FINANCEMENT

1 **Idéation d'un projet**

2 **Priorisation de la table de concertation**

3 **Priorisation du comité de soutien DS**

CollaborAction favorisera la diversité d'action et de partenaires pour s'assurer de répondre à plus d'un axe du plan de développement social.

1. Idéation d'un projet :
Un comité définit un projet à mettre en place. Ce projet doit atteindre un objectif du Plan de développement social 2024-2029. Le projet doit être détaillé (objectif du projet, clientèle visée, durée, budget et échéancier).

2. Priorisation de la table de concertation :
Chaque projet doit être présenté, accepté et priorisé par sa table de concertation. Si plusieurs projets sont présentés, la table détermine elle-même la manière de prioriser les différents projets. Les responsables du projet devront remplir le formulaire de présentation de projet (annexe 5). La table de concertation demeure le lieu de suivi du projet tout au cours de sa réalisation.

3. Priorisation par le comité de soutien en développement social :
C'est le responsable de la table de concertation concernée qui présente au comité de soutien en développement social les différents projets soumis pour un financement à l'aide du formulaire de présentation de projet (annexe 5).

Pour évaluer les projets, le comité utilisera la grille d'évaluation des projets (voir annexe 6). Des informations complémentaires peuvent parfois être demandées au responsable du projet. Des ajustements et bonifications peuvent être apportés en lien avec la complémentarité des fonds. La cohérence et la complémentarité avec les projets en cours seront également prises en compte.

CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS PRÉSENTÉS POUR FINANCEMENT

Organismes admissibles (porteurs de projets) :
Divers acteurs peuvent recevoir un financement :

- Entreprises d'économie sociale;
- Organismes à but non lucratif (OBNL);
- Initiatives citoyennes par l'entremise d'un fiduciaire admissible;
- Municipalités.

Qui peut être collaborateur (s) d'un projet :

- Toute organisation, institution ou citoyen du milieu;
- Le collaborateur accompagne et soutient le porteur du projet par des actions concrètes à au moins une des étapes du projet (ex. mettre au profit du projet des ressources humaines, matérielles ou de l'expertise de son organisation).

Dépenses admissibles
Selon les critères du programme (enveloppe) sur lequel le projet est adressé.

Le porteur de l'action financé s'engage à :

- Être présent aux rencontres de la table de concertation concerné;
- Avoir des contacts réguliers avec le responsable de la concertation et la coordination de CollaborAtion;
- Faire l'évaluation du projet en continu et les suivis nécessaires;
- Assurer le leadership lorsque le projet est collectif et qu'il implique plusieurs partenaires dans la réalisation. Le porteur doit aussi assurer le leadership d'un comité d'orientation, de mise en œuvre et/ou d'évaluation avec l'appui du responsable de la concertation concernée;
- Pour la réalisation du projet lorsque l'embauche de ressources humaines est nécessaire, le porteur s'engage à assurer la supervision et l'encadrement des ressources humaines;
- Faire la reddition de compte, tel que convenu.

Bilan - Reddition de comptes
Un bilan est demandé chaque année à une date fixe. Ce bilan doit inclure l'état d'avancement du projet, les résultats préliminaires s'il y a lieu, un bilan financier et un suivi de l'échéancier. Le bilan doit être d'abord présenté à la table de concertation concernée, puis le représentant de la table de concertation le présente au Comité de soutien DS en date prévue afin que la coordination puisse compléter les reddition de comptes avec les différents bailleurs de fonds.

Changement à un projet en cours de mandat

Il arrive en cours de projet que des changements surviennent. Par exemple, si la nature des activités et l'intensité du projet sont difficilement réalisables, ou encore, si les objectifs de clientèles et de territoires sont inatteignables, le projet exige alors des modifications majeures ou une annulation. Dans ce cas, le porteur en informe le responsable de sa table le plus tôt possible pour rechercher des solutions et proposer des modifications. Il appartient donc à la table de statuer sur les modifications à apporter ou sur une annulation. Au besoin, la table de concertation et le responsable du projet peuvent également consulter le comité de soutien en développement social pour obtenir un avis.

- Dans le cas de modifications mineures, la coordination en développement social approuve les modifications proposées par le ou les porteurs;
- Dans le cas de modifications majeures (qui contribuent tout de même à l'atteinte des objectifs et transformations souhaitées), le comité de soutien en DS doit approuver les modifications;
- Si des modifications à un projet affectent la fréquence, l'intensité ou la durée des activités, le budget associé à un projet peut être diminué. Le projet sera alors réévaluée en comité de soutien DS.

Résiduel des projets non réalisés ou réalisés en partie

S'il y a un résiduel budgétaire à un projet financé (ex. le projet a été annulé ou modifié à un budget moindre que le projet initial), le comité de soutien en DS évalue les options suivantes en fonction du contexte :

- Le financement d'un projet de la même table de concertation pour contribuer au même objectif du Plan DS;
- Le financement d'un autre projet d'une autre table (contexte plus favorable, urgence, etc.) ou d'un projet transversal qui touche toutes les tables;
- L'argent disponible est reporté à l'année suivante.

Note : Si l'argent prévu pour les ressources humaines (ou autres dépenses comme des frais de mobilisation) devient disponible en cours d'année, la même logique s'applique.

Abbréviations

Voici la liste des abréviations utilisée dans le cahier du partenaire

CDCBE : Corporation de développement communautaire Beauce-Etchemins
CISSS-CA : Centre de santé et service sociaux Chaudière-Appalaches
CJE : Carrefour jeunesse emploi
CSSBE : Centre de service scolaire Beauce-Etchemins
DES : Diplôme d'études secondaire
DEP : Diplôme d'études collégiale
DPDAR : Direction programme Déficience Autisme Réadaptation
DS : Développement social
FLAC : Fondation Lucie et André Chagnon
INSPQ : Institut national de santé publique du Québec
IVAC : Indemnisation des victimes d'actes criminels
FEJ : Famille, enfance et jeunesse
GRAP : Groupe de réflexion et d'action contre la pauvreté
MRC : Municipalité régionale de compté
PTPD : Permis de travail post-diplôme
RQDS : Réseau québécois de développement social
RH : Ressources humaines
SA : Sécurité alimentaire
SMD : Santé mentale et dépendance
TET : Travailleur étranger temporaire
TSA : Trouble du spectre de l'autisme

Lexique

Lexique des mots et groupes de mots utilisés dans le cahier du partenaire :

Accessibilité universelle : Selon l'INSPQ, l'accessibilité universelle est une approche inclusive qui prend en compte les différents besoins et les conditions de vie des individus. Elle vise notamment une utilisation équitable de l'environnement bâti. Ainsi, elle permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents.

Concertation : Un processus collectif de coordination basé sur une mise en relation structurée et durable entre des acteurs sociaux autonomes qui acceptent de partager de l'information, de discuter de problèmes ou d'enjeux spécifiques (par problématique ou par territoire) afin de convenir d'objectifs communs et d'actions susceptibles de les engager ou non dans des partenariats.

Conciliation étude- travail: La conciliation étude-travail fait référence à la recherche d'un équilibre entre les différentes sphères de la vie et les obligations qui y sont rattachées. Autrement dit, c'est la quête des moyens qui permettent de mieux composer avec les exigences reliées au milieu de travail et à la poursuite d'études.

Développement social : Un ensemble de moyens pris par la société pour permettre aux personnes de s'épanouir pleinement, de participer à la vie sociale et de disposer des droits sociaux inscrits dans les chartes québécoise et canadienne des droits et libertés de la personne.

Engagement bénévole : L'engagement bénévole désigne l'action de consacrer volontairement son temps et ses compétences à une cause ou à une organisation, sans recevoir de rémunération en retour.

Expert de vécu : Un expert de vécu est une personne qui possède une expertise basée sur ses propres expériences de vie, plutôt que sur des connaissances théoriques ou académiques.

Formation continue : La formation continue s'adresse aux personnes qui ont terminé la formation régulière et qui sont, pour la plupart, entrées dans la vie active.

Fracture numérique : La fracture numérique désigne les inégalités d'accès et d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (comme internet, les ordinateurs, ou les appareils intelligents) entre différentes populations.

Inclusion : L’inclusion est un effort pour que tous les citoyens, en situation de handicap ou non, puissent participer pleinement à la société, selon un principe d’égalité de droit.

Implication citoyenne : L'implication citoyenne, c'est lorsque les individus participent activement à la vie de leur communauté. Cela peut inclure des actions comme voter, s'engager dans des associations, aider des projets locaux ou défendre des causes importantes pour la société. En résumé, c'est l'idée de contribuer à améliorer la société et à influencer les décisions collectives.

Logement abordable : Un logement abordable est un logement dont le prix (qu'il s'agisse de l'achat ou de la location) est suffisamment bas pour que les personnes ayant des revenus modestes puissent se le permettre. L'objectif est que ces logements ne représentent pas plus d'une certaine proportion du revenu des occupants (généralement environ 30 %). Les habitations abordables sont souvent soutenues par des politiques publiques ou des aides financières pour permettre un accès au logement pour tous, quel que soit le niveau de revenu.

Logement social et communautaire : Le concept de logement social et communautaire fait référence à divers programmes gouvernementaux, dont le programme AccèsLogis et le programme de supplément au loyer (PSL), aux habitations à loyer modique (HLM), aux coopératives d’habitation et aux organismes sans but lucratif (OSBL) d’habitation.

Littéracie : Ménage correspond à une personne ou au groupe de personnes qui occupent un logement.

Maintien à domicile : Le maintien à domicile désigne l'ensemble des services et des aides qui permettent à une personne, généralement âgée ou en situation de handicap, de vivre chez elle plutôt que d'aller dans un établissement spécialisé, comme une maison de retraite. Cela inclut des soins médicaux, de l'aide pour les tâches quotidiennes (comme le ménage, la cuisine ou l'habillage) et, parfois, un accompagnement pour favoriser l'autonomie et la sécurité à domicile. L'objectif est de permettre à la personne de rester chez elle le plus longtemps possible, tout en étant soutenue selon ses besoins.

Ménage collectif : personne ou groupe de personnes qui occupent un logement de nature commerciale, institutionnelle ou communautaire. Le logement doit fournir des soins ou des services ou disposer de certaines installations communes (ex. : maisons de chambres, résidences pour personnes âgées, hôpitaux, résidences de personnel, établissements correctionnels).

Participation sociale : La participation sociale implique un échange réciproque, égalitaire, signifiant et de qualité entre la personne et les gens avec qui elle interagit dans ses contextes de vie.

Personne éloignée du marché du travail : Trois éléments fondamentaux permettent d'évaluer la distance séparant une personne du processus d'intégration au marché du travail : les caractéristiques personnelles, les exigences de la profession et le marché du travail. L'ampleur de l'écart entre ces éléments traduit le degré de difficulté que la personne pourrait avoir à entreprendre une démarche visant son retour à l'emploi, en lien avec la préparation et le temps requis pour y arriver.

Personnes proches aidantes : Selon le Gouvernement du Québec, une personne proche aidante se définit comme une personne qui apporte un soutien à un ou à plusieurs membres de son entourage qui présentent une incapacité temporaire ou permanente de nature physique, psychologique, psychosociale ou autre, peu importe leur âge ou leur milieu de vie, avec qui elle partage un lien affectif, familial ou non.

Saines habitudes de vie : Les saines habitudes de vie font référence à un ensemble de comportements quotidiens qui favorisent le bien-être physique, mental et émotionnel. Ces habitudes contribuent à prévenir les maladies et à améliorer la qualité de vie.

Substances psychoactives : Ce sont des substances (alcool, drogues, médicaments, etc.) qui ont un effet direct sur la santé, les émotions et les comportements. Elles ont des effets variés, possiblement néfastes sur la santé, allant jusqu'à la mort, surtout en cas de consommation abusive.

Vulnérabilité : Le concept de vulnérabilité peut être appliqué à une personne ou à un groupe social, et les facteurs qui l'influencent peuvent être intrinsèques aux individus ou extrinsèques, c'est à dire relatifs à leur environnement. Les personnes dites vulnérables sont celles qui sont le plus susceptibles de rencontrer des obstacles qui les fragilisent et les empêchent de maintenir leur état d'équilibre sur les plans physique et psychique. L'état de vulnérabilité des personnes peut varier en durée et en intensité. Certains groupes sociaux sont considérés comme vulnérables, car ils sont enclins à rencontrer des obstacles, étant donné les facteurs de risque auxquels ils sont exposés (la pauvreté, les limitations physiques et intellectuelles, la discrimination, etc.).

Bibliographie

SIGNALEMENTS RETENUS À LA DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE DU CISSS DE CHAUDIÈRE APPLACHES PAR MRC ET PAR PROBLÉMATIQUES 2023-2024, Centre de santé et de services sociaux Chaudière-Appalaches, https://www.cisssca.com/clients/CISSSCA/DPJ2020/2024/Signalements_retenus_Prob_MRC_DPJ_CISSS-CA_2023-2024.pdf

4e caractérisation des communautés locales de Chaudière-Appalaches : Portrait de la MRC de Beauce-Sartigan, Direction de la santé publique, Équipe de planification, vigie et soutien méthodique (PVSSM), Février 2025 file:///Users/chantalbernard/Downloads/RAP_Caracterisation%20Beauce-Sartigan_2025-02-24.pdf

Perspective géographique, recensement de la population de 2021, Statistique Canada, https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/page.cfm?topic=1&lang=F&dguid=2021A00032429

Partenaire pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches, Portrait 2023 MRC Beauce-Sartigan, PRÉCA, https://www.preca.ca/portrait-regional/ville-municipalites/mrc-beauce-sartigan.html

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017 version 3.0 https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=1181553

Indices de défavorisation des écoles publiques 2022-2023 https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/Indices-defavorisations_2022-2023.pdf

La caractérisation des communautés locales de Chaudière-Appalaches - MRC de Beauce-Sartigan, Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, Mars 2024 https://www.cisssca.com/index.php?id=5813

Bilan annuel 2024 de la Direction de la protection de la jeunesse, Les enfants exposés à la violence conjugale, 18 juin 2024 https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/actualites/bilan/dpj-2024

Emploi selon l'industrie, données annuelles de 2023, Statistiques Canada https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410020201&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B1%5D=2.1&cubeTimeFrame.startYear=2023&cubeTimeFrame.endYear=2023&referencePeriods=20230101%2C20230101

Portrait agroalimentaire, MRC Beauce-Sartigan, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 2018 - https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/chaudiere-appalaches/FI_statistiques_MRC_Beauce-Sartigan_MAPAQ.pdf

Partie V
Annexes

Annexe 1 : Plan de développement social 2024-2029
Annexe 2 : Les tables de concertation
Annexe 3 : Les partenaires de CollaborAction
Annexe 4 : Les projets collectifs
Annexe 5 : Demande de financement
Annexe 6 : Grille d’évaluation des projets

Collab Action | REGROUPEMENT DES CONCERTATIONS BEAUCE-SARTIGAN

PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2024 – 2029 MRC BEAUCE-SARTIGAN

Mai 2025

Plan de développement social 2024-2029

MRC Beauce-Sartigan

Le bien-fondé de la démarche

CollaborAction, le regroupement des concertations en Beauce-Sartigan, étant reconnu comme l'instance en développement social de la MRC, souhaite doter la MRC Beauce-Sartigan d'un second plan en développement social. Ce plan est un document stratégique qui définit les priorités, les actions et les objectifs pour améliorer la qualité de vie des individus et des communautés du territoire. Ce plan d'action permettra, à long terme, de se concentrer sur des projets communs qui mobiliseront la communauté. CollaborAction souhaite ainsi diriger les futures enveloppes de soutien financier vers la réalisation de ce plan. Bien que celui-ci soit un outil en évolution, il sert de gouvernail afin solidariser les actions des partenaires de la MRC pour améliorer les conditions de vie de la population de Beauce-Sartigan.

Le deuxième plan de développement social de Beauce-Sartigan

Ce plan tient compte des besoins réels de la population, nonobstant les financements disponibles, et cible des stratégies permettant aux milieux de réaliser des actions concrètes afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Il est mis en œuvre avec la participation de toutes les tables de concertation agissant en développement social présentes en Beauce-Sartigan. Il démontre une volonté assumée d'agir collectivement, de manière efficace et concertée, à l'amélioration de la qualité de vie et au développement du plein potentiel de la population de son territoire.

Ce nouveau plan d'action réalisé par CollaborAction prend en compte :

- L'élargissement des préoccupations à l'ensemble des concertations présentent sur le territoire de Beauce-Sartigan ;
- La définition d'enjeux communs et partagés par l'ensemble des acteurs ;
- Une démarche concertée et intersectorielle qui tire profit des compétences et des connaissances de tous ;
- L'organisation du travail en fonction des vrais besoins de la communauté. sans égards aux leviers financiers.

Plan présenté aux partenaires à la grande assemblée le 1er mai 2025
Plan adopté par la MRC Beauce-Sartigan le : à venir

Plan de développement social 2024-2029
MRC Beauce-Sartigan

AXES	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
ORIENTATION 1 - BIEN ÊTRE INDIVIDUEL ET COLLECTIF		
1.1 Inclusion et participation sociale	1.1.1 Augmenter les possibilités à l'inclusion et à la participation sociale de personnes en situation de vulnérabilité.	1.1.1.1 Développer, mettre en place et promouvoir des outils et des activités permettant l'inclusion et la participation sociale de toutes les clientèles.
		1.1.1.2 Favoriser et soutenir l'accessibilité universelle aux services en tenant compte de la dignité de la personne, de ses besoins, de ses aspirations et de sa situation globale.
	1.1.2 Valoriser et soutenir la participation sociale et l'implication citoyenne.	1.1.2.1 Voir à la possibilité d'inclure un(e) expert(e) de vécu, un(e) citoyen(ne) engagé(e) ou encore un(e) représentant(e) de la population concernée sur les tables de concertation et dans leurs différentes activités. Au besoin; sonder la clientèle.
		1.1.2.2 Promouvoir et valoriser l'engagement bénévole.
1.2 Santé globale	1.2.1 Soutenir l'autonomie des personnes.	1.2.1.1 Favoriser le maintien à domicile.
	1.2.2 Promouvoir l'adoption au quotidien d'un mode de vie sain.	1.2.2.1 Promouvoir les saines habitudes de vie.
	1.2.3 Soutenir des actions visant l'amélioration de la santé mentale de la population.	1.2.3.1 Soutenir la santé mentale sous toutes ses formes.
1.3 Sécurité	1.3.1 Avoir des milieux de vie exempts de toute forme de violence.	1.3.1.1 Collaborer avec différentes campagnes de sensiblisation.
		1.3.1.2 Agir en prévention de toute forme de violence, et ce, pour toutes les clientèles.
		1.3.1.3 Réaliser des activités permettant de prévenir, d'informer et de sensibiliser la population à la problématique de la violence.

Plan de développement social 2024-2029
MRC Beauce-Sartigan

AXES	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
ORIENTATION 2 - DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES		
2.1 Compétences parentales	2.1.1 Favoriser les compétences parentales positives.	2.1.1.1 Soutenir les actions qui visent l'amélioration des facteurs de risque et de protection chez les familles.
2.2 Connaissances des partenaires	2.2.1 Améliorer les connaissances des partenaires.	2.2.1.1 Présenter les services et les outils des différentes organisations aux intervenant(e)s du territoire afin d'améliorer le référencement et les interventions.
	2.2.2 Adopter des pratiques collaboratives.	2.2.2.1 Concerter les partenaires afin de partager les préoccupations communes, consolider leur expertise et développer de nouveaux savoirs.
2.3 Littératie	2.3.1 Développer les compétences en littératie de toute la population.	2.3.1.1 Mettre en place différents outils et services permettant d'améliorer les compétences en lecture, en écriture et en calcul.
		2.3.1.2 Atténuer la fracture numérique et ses effets en favorisant la compréhension de l'univers numérique et l'utilisation des outils technologiques.
		2.3.1.3 Soutenir les projets d'accompagnements pour le développement des compétences financières.
2.4 Réussite éducative	2.4.1 Offrir des services favorisant la réussite éducative et augmentant le taux de diplomation.	2.4.1.1 Offrir des services aux parents et aux enfants du préscolaire.
		2.4.1.2 Soutenir les élèves du primaire et du secondaire ainsi que leurs familles.
		2.4.1.3 Sensibiliser les élèves, les parents et les employeurs à une bonne conciliation étude-travail.
	2.4.2 Promouvoir la formation continue et l'apprentissage tout au long de la vie.	2.4.2.1 Soutenir les personnes non-diplômées qui souhaitent terminer leurs études secondaires.
		2.4.2.2 Favoriser le retour aux études des adultes désirant faire une réorientation de carrière.

Plan de développement social 2024-2029
MRC Beauce-Sartigan

AXES	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
2.5 Proche aidant	2.5.1 Soutenir les proches aidants dans leur rôle.	2.5.1.1 Assurer la concertation des actions pour l'ensemble des personnes proches aidantes dans les différentes sphères de leur vie.
		2.5.1.2 Sensibiliser la population au rôle et à l'apport des personnes proches aidantes, à la diversité de leurs réalités et à l'importance de les soutenir.
		2.5.1.3 Offrir des activités permettant aux personnes proches aidantes de se reconnaître, de développer leurs compétences et de simplifier leur accès aux programmes et aux services qui leur sont destinés.
ORIENTATION 3 - PAUVRETÉ ET BESOINS DE BASE		
3.1 Emploi et intégration	3.1.1 Favoriser l'intégration en emploi de personnes plus éloignées du marché du travail ou considérées inactive.	3.1.1.1 Favoriser la transition, l'intégration et le maintien à la vie active.
	3.1.2 Promouvoir une reconnaissance accrue des apports potentiels de tous les citoyens.	3.1.2.1 Sensibiliser les employeurs aux adaptations possibles du travail pour combler leurs besoins en main d'oeuvre.
3.2 Logement	3.2.1 Mobiliser, concerter et accompagner les partenaires en lien avec le logement.	3.2.1.1 Développer et faire connaître à la population différents outils en lien avec le logement.
		3.2.1.3 Collaborer au développement de logements répondant aux besoins et aux réalités de toute la population.
		3.2.1.4 Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en habitation de la MRC Beauce-Sartigan.
3.3 Sécurité alimentaire	3.3.1 Améliorer la sécurité alimentaire.	3.3.1.1 Développer, bonifier et consolider les services et les projets en sécurité alimentaire.
		3.3.1.2 Favoriser la transmission des savoir-faire culinaires et horticoles auprès de tous les citoyens.

Plan de développement social 2024-2029
MRC Beauce-Sartigan

AXES	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
3.4 Transport et mobilité	3.4.1 Soutenir les projets qui augmentent l'autonomie de la population en matière de transport et de mobilité.	3.4.1.1 Soutenir les actions en lien avec le transport collectif.
		3.4.1.2 Faciliter l'utilisation des services de transport collectif par les différentes clientèles.
		3.4.1.3 Voir à la possibilité de s'impliquer en mobilité active.
ORIENTATION 4 - VITALITÉ DU TERRITOIRE		
4.1 Attraction, accueil et rétention de nouveaux arrivants	4.1.1 Favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes nouvellement arrivées en Beauce-Sartigan.	4.1.1.1 Faciliter l'intégration des personnes nouvellement arrivées en Beauce-Sartigan dans toutes les sphères de la vie.
		4.1.1.2 Favoriser l'enracinement des personnes nouvellement arrivées en Beauce-Sartigan.
4.2 Promotions de services	4.2.1 Favoriser la promotion des services à l'ensemble de la population.	4.2.1.1 Faire connaître à la population les activités, les ressources et les services qui leurs sont offerts.

CollaborAction | REGROUPEMENT DES CONCERTATIONS BEAUCE-SARTIGAN

Annexe 2
Les tables de concertation

Vous trouverez ici les 10 grandes thématiques adressées par CollaborAction. Pour chacune de ces thématiques, vous retrouverez la ou les instances de concertation adressant cette thématique. De plus, la mission, les objectifs, les enjeux et le contact de chacune des tables de concertation concernées sont identifiés.

	SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
	Table : **Comité Sécurité alimentaire de Beauce-Sartigan**
Mission :	Collaborer et coordonner nos actions afin de favoriser l'accès à une alimentation saine, abordable et diversifiée à tous les citoyens.
Objectif :	• Consolider les services d'aide alimentaire tout en veillant à leur complémentarité • Soutenir les projets émergents • Faire connaître les ressources
Enjeux	• Augmentation de demandes d'aide alimentaire • Complexité et alourdissement des problématiques des demandeurs • Contexte socio-économique difficile • Financement (aide alimentaire dans les municipalités)
Contact :	M. Olivier Duval, organisateur communautaire, CISSS-CA Téléphone : 418-228-0030, poste 31457 Courriel : olivier.duval.cssbeauce@ssss.gouv.qc.ca

	FAMILLE ENFANCE JEUNESSE ET TRANSITION VERS LA VIE ADULTE
	Table : **Table de concertation jeunesse-famille en Beauce-Sartigan**
Mission :	Améliorer l'accès aux services et à la qualité des services aux familles en Beauce-Sartigan
Objectif :	• Renforcer nos compétences pour améliorer la qualité des services offerts aux familles en Beauce-Sartigan • Soutenir les projets émergents • Positionner la table comme instance-conseil en matière de famille dans la MRC • Développer une vision commune de l'intervention auprès des familles
Enjeux	• Hausse de la clientèle immigrante • Hausse du nombre d'enfant à la DPJ (nombre de signalement, complexité des dossiers) • Augmentation de la détresse de façon générale • Réussite éducative • Insécurité alimentaire et pauvreté
Contact :	M. Olivier Duval, organisateur communautaire, CISSS-CA Téléphone : 418-228-0030, poste 31457 Courriel : olivier.duval.cssbeauce@ssss.gouv.qc.ca

Annexe 2
Les tables de concertation

	LOGEMENT ET HABITATION
	Table : **Table de concertation en logement social et communautaire de Beauce-Sartigan**
Mission :	Favoriser la coordination et la collaboration entre les différents acteurs en logement social et communautaire en Beauce-Sartigan
Objectif :	• Promouvoir les unités d'hébergements disponibles dans les OH de la région et d'assurer leur utilisation optimale; • Améliorer les connaissances des partenaires sur les logements sociaux et communautaires et identifier les besoins propres à la MRC; • Soutenir des projets de développement de logements sociaux et communautaires; • Veiller à la disponibilité d'offre de logements de qualité, abordables et adaptés aux besoins des familles et des individus; • Assurer la liaison entre les acteurs.
Enjeux	• Un faible taux d'inoccupation dans la MRC; • Une faible offre de logement adapté aux besoins et abordable; • Les droits des locataires sont peu connus; • Manque de logement de transition; • Méconnaissance des services disponibles; • Augmentation de l'itinérance.
Contact :	Mme Sarah Rodrigue, directrice générale, CDC Beauce-Etchemins Téléphone : 418-228-3454, poste 100 Courriel : direction@cdcbe.net

	TRANSPORT, MOBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ
	Table : **Table en transport collectif de la MRC Beauce-Sartigan**
Mission :	Offrir des services de transport diversifié afin de desservir tous les citoyens du territoire
Objectif :	• Faire connaître les services existants • Création de partenariat • Maximiser l'ensemble des ressources
Enjeux	• Le financement • Le nombre de véhicules adaptés disponibles • Le nombre de chauffeurs disponibles • Les frontières des MRC • L'utilisation des transports par les aînés
Contact :	M. Luc Bergeron, directeur-adjoint, MRC Beauce-Sartigan Téléphone : 418-228-8418 Poste 107 Courriel : luc.bergeron@mrcbeaucesartigan.com

	AÎNÉS Table : **Table de concertation des aînés de Beauce** **Comité proches aidants de Beauce-Etchemins** **Table de maltraitance de Beauce**
Mission :	Les concertations aînés, maltraitance et proche aidance sont des regroupements partenaires publics, municipaux, communautaires et des groupes sociaux travaillant étroitement auprès des aînés et des proches aidants. Ces instances ont comme mission de s'assurer du bien-être des aînés et des proches aidants des MRC Beauce-Sartigan, Beauce-Centre et Etchemins.
Objectif :	• Informer la population des MRC de la présence des organismes du territoire et de leur offre de service. • Créer des liens avec les clubs sociaux aînés. • Faire connaître les offres de service des partenaires à l'interne des organisations ainsi qu'auprès du CISSS Chaudière-Appalaches. • Faire vivre les enjeux des aînés et du territoire beauceron au niveau régional et national. • Informer les élus municipaux. • S'impliquer dans les plans d'action MADA Beauce-Sartigan et Beauce-Centre. • Outiller nos aînés à utiliser les nouvelles technologies. • Informer les milieux et les aînés sur les activités permettant de mettre de l'avant les saines habitudes de vie. • Accompagner les citoyens aux prises avec de grandes difficultés d'endettement. • Informer les milieux et les aînés au niveau de la maltraitance, de la bientraitance et en proche aidance. • Prévenir la maltraitance et promouvoir la bientraitance. • Favoriser un repérage précoce et une intervention appropriée au niveau de la maltraitance et de la proche aidance. • Favoriser et faciliter la divulgation des situations de maltraitance (incluant la maltraitance financière). • Développer les connaissances et améliorer les transferts des savoirs.
Enjeux	• L'accessibilité à un médecin de famille et même lorsque nous avons un médecin de famille, avoir accès à un rendez-vous médical. • Transport collectif inexistant et changement pour le transport adapté en Beauce-Centre. • Manque de logement abordable, des nouveaux HLM et des logements de transition entre la maison et la résidence pour personnes aînées ou le CHSLD. • Nous voyons l'exode de nos aînés pour aller vers les grandes villes afin de se rapprocher des services. • Fermetures de diverses RPA ou RTF aînés. • L'appauvrissement des aînés, perte de pouvoir d'achat, sécurité alimentaire. • Les municipalités (responsable de dossiers, clubs d'aînés) ne connaissent pas toutes les formes de maltraitance • Les gens ne connaissent pas les différentes offres de services des diverses organisations • Méconnaissance des droits de la personne, des aînés, des proches aidants ainsi que les diverses aides gouvernementales.
Contact :	Marie-Claude Brassard, organisatrice communautaire, CISSS-CA Téléphone : 418 774-3304 poste 32521 Courriel : marie-claude.brassard.csssbeauce@ssss.gouv.qc.ca

	IMMIGRATION
	Table : **Comité de travail supra-local (CTSL) en immigration** Table stratégique en immigration Structure d'accueil et d'intégration municipales (SAIM)
Mission :	Assurer collectivement l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes dans notre communauté peu importe leur statut
Objectif :	• Définir et mettre en œuvre un plan d'action concret en tenant compte des actions prévues par les concertations municipales et régionales. • Échanger et proposer des solutions aux défis communs rencontrés localement. • Créer des outils communs (selon les besoins). • Remonter les défis rencontrés à la table stratégique. • Diffuser de l'information ciblée.
Enjeux	Selon l'étude en immigration de 2024 (par ordre de priorité) • Maintenir les nouveaux arrivants en emploi à la suite de la réduction de 20% à 10% dans les emplois (qu'arrivera-t-il avec les nouveaux arrivants qui se retrouveront sans statut au Québec?); • Maintenir aux études les étudiants internationaux suite à la fermeture des permis de travail pour conjoint (e) • Attirer et maintenir des étudiants internationaux alors qu'ils ne seront plus admissibles au PTPD; • Décisions changeantes en matière d'immigration qui génèrent incertitude, stress et précarité chez les travailleurs et étudiants internationaux; • Langue : exigence d'atteinte du niveau 4 en français pour renouveler un permis de travail et fin des cours de francisation au CSSBE; • Suspension des programmes permettant l'obtention du CSQ pour obtenir la résidence permanente à l'exception du PEQ-travailleur (PRTQ, PSTQ et PEQ-diplômé) • Disponibilité des habitations adéquates et à des prix abordables; • Transports; • Isolement des épouses, augmentations des séparations, droits des femmes et des enfants • Disponibilité des services essentiels à proximité; • Accès aux soins de santé; • Intégration dans la communauté; • Services de garde difficiles d'accès.
Contact :	Mme Fanny Rodrigue, agente d'intégration et de sensibilisation en immigration, CJE Beauce-Sud, Téléphone : 418 228-9610 Courriel : fanny.lessard@cjebeauce-sud.com

	SANTÉ MENTALE, DÉPENDANCE ET ITINÉRANCE
	Table : Table des partenaires en Santé Mentale, Dépendance et Itinérance de Beauce-Etchemins
Mission :	S'unir pour un mieux-être collectif
Objectif :	Amélioration de l'accessibilité, de la qualité, de l'offre et de la continuité des services de la population en santé mentale, dépendance, itinérance et prévention suicide Beauce-Etchemins.
Enjeux	• Mieux se connaître, se concerter, s'arrimer et bonifier le continuum des services en santé mentale, dépendance, itinérance et prévention suicide; • Encourager la demande d'aide des personnes qui vivent un problème de santé mentale, de dépendance, d'itinérance et à risque suicidaire; • Favoriser le réseautage au sein du RLS (Réseau local de services) en santé mentale, dépendance, itinérance et prévention suicide; • Favoriser les connaissances quant à l'itinérance sur le territoire; • Favoriser les connaissances quant à la dépendance aux substances; • Favoriser les connaissances quant aux troubles en santé mentale; • Diminuer de 10 % les décès par suicide et les hospitalisations pour tentative par suicide, par nos actions en intervention et prévention du suicide.
Contact :	Anie Audet, organisatrice communautaire, CISSS-CA Téléphone : 418 774-3304 poste 30251 Courriel : anie.audet.cisssca@ssss.gouv.qc.ca

	DÉFICIENCE, AUTISME ET RÉADAPTATION
	Table : Déficience, Autisme et Réadaptation Beauce-Etchemins
Mission :	Permettre le réseautage et l'identification de besoins communs par des rencontres biannuelle rassemblant l'ensemble des partenaires
Objectif :	• Apprendre à connaitre l'ensemble des partenaires impliqués, les projets qu'ils développent et leurs enjeux • Déterminer ensemble des besoins partagés de formation ou de prise de position vis-à-vis un enjeux communs, le cas échéant • Être informé des opportunités de financements accessibles aux ressources du milieu et des prises de décisions impactant la clientèle fréquentant leurs ressources • Concertation biannuelle
Enjeux	• Population 0-100 ans, avec des besoins très variés selon le profil (déficience intellectuelle, autisme et déficience physique) et le niveau d'autonomie • Plusieurs défis d'accessibilité (physique) aux services de la vie courante, d'intégration aux services à la population générale (ex : fréquentation des camps de jour, décrochage scolaire) Les ressources du milieu font preuve d'une grande autonomie d'action et voit peu de plus-value aux démarches de concertation • Les ressources du milieu portent un large mandat avec des équipes parfois réduites
Contact :	Frédérique Lapointe, organisatrice communautaire, CISSS-CA Téléphone : 418-228-2244 poste 32627 Courriel : frederique.lapointe.cisssca@ssss.gouv.qc.ca

	VIOLENCE CONJUGALE Table : **Table en Violence conjugale Beauce-Etchemins**
Mission :	La Table de concertation en violence conjugale Beauce-Etchemin est composée d'intervenant(e)s issu(e)s de différents milieux qui, depuis plus de 30 ans, se concertent pour avoir une lecture commune de la problématique de la violence conjugale afin de s'assurer de la complémentarité de leurs interventions en plus d'organiser des activités de sensibilisation.
Objectif :	• Sensibiliser les organismes intervenant en matière de violence conjugale en leur permettant d'acquérir une meilleure connaissance de cette problématique dans le milieu. • Répertorier les services de chaque organisme en identifiant les limites. • Promouvoir la collaboration et la complémentarité entre les personnes et les organismes intervenant dans les situations de violence conjugale. • Établir des priorités d'action et développer la concertation des personnes et des organismes autour de ces priorités. • Réfléchir sur les mesures de prévention en matière de violence conjugale.
Enjeux	• Limite des mandats • Immigration (permis de travail, culture) • Augmentation des féminicides • Accessibilité aux services • Mobilisation des membres de la table (charge de travail élevé, changements politiques, financement) • Multi problématiques, dossiers de plus en plus lourds et complexes • Difficultés à trouver un représentant légal (avocat) • Logement, pauvreté, • Montée des discours extrémistes masculinistes • L'utilisation accrue des technologies pour exercer un contrôle sur sa partenaire • Le contrôle coercitif • Changements/évolution au niveau de la loi (confidentialité, IVAC, tribunaux spécialisé, tribunal unifié de la famille) • Violence post-séparation et la coparentalité • La maltraitance versus la violence conjugale
Contact :	Isabelle Fecteau, directrice générale, Havre l'Éclaircie Tél. 418 227-1025 Courriel : direction@havre-eclaircie.ca

	EMPLOI ET FORMATION
	Table : Table Emploi et formation Beauce-Etchemins
Mission :	Favoriser l'intégration en emploi de certains groupes de personnes plus éloignées du marché du travail ou considérées inactives.
Objectif :	• Promouvoir une reconnaissance accrue des apports potentiels des personnes avec un profil atypique • Mobiliser la clientèle atypique considérée inactive • Connaître les différents plateaux de travail et les conditions d'admission • Définir une méthode de référencement uniformisée • Préciser une trajectoire de services • Mettre en place une cellule d'étude de cas pour discuter et identifier où référer au besoin.
Enjeux	• Les compétences et les capacités des personnes en démarche d'emploi et de formation sont variables (personnes peu alphabétisées, sans diplôme ou expérience, etc.) • Diversité de situation individuelle et familiale vécu (proche-aidance, problème de santé mentale, limitations physique ou intellectuelle, consommation, itinérance et autre). • Plusieurs freins : garderie, transport, sortie de l'aide sociale et perte de l'assurance médicale associée. • Préjugés persistants, entre autres envers les aînés et les jeunes sur le marché du travail; • Difficultés à outrepasser les étiquettes et à reprendre du pouvoir sur sa vie
Contact :	Frédérique Lapointe, organisatrice communautaire, CISSS-CA Téléphone : 418-228-2244 poste 32627 Courriel : frederique.lapointe.cisssca@ssss.gouv.qc.ca

* Cette liste est assujettie à changement

CollaborAction | REGROUPEMENT DES CONCERTATIONS BEAUCE-SARTIGAN

Annexe 3

Liste des partenaires* des tables de concertations membres de CollaborAction

ABBS
ACEF-ABE
ACFA Réseau
ADREQ
AFMRC
Aide Chez-soi en Beauce
Aire ouverte
Ais Beauce-Sartigan
Alphare
APEDAH
Au Bercail
CAAP CA
CALACS
CAMBI
CAVAC
CDC Beauce-Etchemins
Cégep Beauce-Appalaches
Centre Femmes de Beauce
CEPS Beauce-Etchemins
Centre Ex-Equo
Chambre de Commerce de St-Georges
CISSS-CA
CJE Beauce-Sud
Comptoir Régional de Beauce
Conseil économique de Beauce
CPE Bouton d'or
CPE La Fourmille
CPE Palais des merveilles
CPE Pantamousse
Centre de service scolaire Beauce-Etchemins
Équijustice
Espace CA
FADOQ St-Georges
FROHQC
Gris CA
Groupe BID
Groupe Espérence et Cancer
GRT Nouvel Habitat
Havre l'Éclaircie
L'ADOBerge CA
L'A-Droit CA
L'Appui CA
Le Berceau
Le Murmure
Le Rappel
Le Sillon
Maison du Tournant
Manoir du Quartier
MDJ Beauce-Sartigan
MRC Beauce-Sartigan
OH du Sud de la Chaudière
Option VIP
Ouvre ton cœur à l'espoir
Parrainage jeunesse
Parents d'Anges Beauce-Etchemins
Partage au masculin
Pavillon du cœur Beauce-Etchemins
Procureure aux poursuites criminelles et pénales
Résidence Marie-Pier
Santé Mentale Québec
Service Canada
Service de probation
Service des enquêtes sur les crimes majeurs du Québec
Société Alzheimer CA
Sureté du Québec
Transport Autonomie Beauce-Etchemins
TSS-CA
Ville St-George

* Cette liste est assujettie à changement

Collaboration | REGROUPEMENT DES CONCERTATIONS BEAUCE-SARTIGAN

PROJETS COLLECTIFS

PRÉSENTATION HIVER 2025

Table des matières

- **Qu’est-ce qu’un projet collectif ?**

- **Présentation de projets inspirants**
  - Repas congelés de Côte-de-Gaspé
  - un CPE aux Iles de la Madeleine
  - Une politique partagée en Beauce-Sartigan

- **Attribution de fonds**
  - Trajectoire d’accès au financement
  - Formulaire de présentation de projet
  - Grille d’évaluation des projets

Qu’est-ce qu’un projet collectif ?

Qu’est-ce qu’un projet collectif ?

Un projet collectif est une initiative menée **par un groupe de personnes ou des organisations** qui collaborent pour atteindre **un objectif commun.** Il repose sur la coopération, la mise en commun des ressources, des compétences et des idées, ainsi que sur un engagement partagé envers le succès du projet. Les projets collectifs peuvent se dérouler dans divers contextes, comme l'éducation, le travail, les associations, ou encore les communautés locales.

Pourquoi s’investir dans un projet collectif ?

“S’investir dans un projet collectif, c’est non seulement contribuer à la réalisation d’un objectif plus grand que soi, mais aussi évoluer personnellement, socialement et professionnellement. C’est une démarche qui nourrit à la fois l’individu et le groupe, tout en ayant un impact positif sur la société ou l’environnement dans lequel on évolue.”

Aspect	Projet collectif	Projet régulier
Nombre d'acteurs impliqués	Plusieurs acteurs issus de divers secteurs collaborent.	Un acteur principal (individu, organisation) mène seul le projet.
Participation	Basée sur la coopération et l'implication active de tous les participants.	Les décisions et actions sont principalement réalisées par une seule entité.
Prise de décision	Décisions prises de manière collaborative ou consensuelle.	Décisions prises par le porteur de projet ou une petite équipe.
Objectifs	Vise des objectifs communs qui bénéficient à plusieurs parties ou à la communauté.	Vise principalement les objectifs d'une seule organisation ou personne.
Ressources	Les ressources (financières, humaines, techniques) sont mutualisées entre les partenaires.	Les ressources proviennent d'une seule source ou sont gérées par le porteur du projet.
Résultats	Les résultats et bénéfices sont partagés entre les acteurs impliqués.	Les résultats profitent principalement au porteur du projet ou à son cercle restreint.
Responsabilités	La responsabilité des actions et des résultats est partagée entre les partenaires.	Une seule entité est responsable de la réussite ou de l'échec du projet.
Vision	Construite collectivement, elle reflète les valeurs et priorités de plusieurs parties.	Définie par une seule personne ou organisation selon ses besoins ou ambitions.
Exemple typique	Un réseau communautaire qui développe un projet de sécurité alimentaire avec plusieurs organismes.	Une entreprise qui lance une nouvelle gamme de produits sans collaboration externe.

Quand opter pour un projet collectif ?

- Lorsque les enjeux sont complexes et nécessitent l'apport de plusieurs expertises ou ressources.
- Pour répondre à des besoins partagés par plusieurs parties prenantes ou par une communauté.
- Lorsque la concertation et la mutualisation des efforts augmentent l'impact des actions.

Quand opter pour un projet d'organisme (projet régulier)

- Si les objectifs sont spécifiques à une seule entité ou à une personne.
- Lorsque la mise en œuvre du projet ne nécessite pas la collaboration avec d'autres parties.
- Si le contexte impose des décisions rapides ou un contrôle centralisé.

Coordination d’un projet collectif

Une structure claire doit être mise en place pour assurer la cohérence du projet (ex. : comité de pilotage, rôles définis, règles de fonctionnement).

- Leadership inclusif : Un ou plusieurs leaders doivent agir comme facilitateurs et non comme décideurs exclusifs, favorisant ainsi la coopération entre les parties. Chaque acteur doit pouvoir apporter son point de vue, ses ressources et son expertise, sans qu’un groupe domine les autres.
- Partage des ressources : Chaque acteur doit contribuer en fonction de ses moyens (financiers, humains, techniques, etc.) pour maximiser les bénéfices du projet.
- Complémentarité : Les acteurs doivent exploiter leurs forces respectives de manière à combler les lacunes des autres partenaires.
- Suivi collaboratif : Les partenaires doivent participer à l’évaluation des progrès et des résultats.
- Économie collaborative : Le projet doit optimiser l’utilisation des ressources disponibles en évitant les duplications.
- Communication ouverte : Les échanges d’informations et les discussions doivent être réguliers, transparents et accessibles à tous les participants.
- Implication à chaque étape : Les acteurs doivent être impliqués dans toutes les phases du projet, depuis sa conception jusqu’à son évaluation.
- Adaptabilité : Le processus doit rester flexible pour intégrer les retours et ajuster les actions en cours de route.
- Responsabilité partagée : Tous les acteurs doivent être responsables des résultats, qu’ils soient positifs ou négatifs.

De plus, dans un projet collectif :

- Les acteurs doivent ressentir qu'ils font partie intégrante du projet et qu'ils ont un rôle clé dans sa réussite.
- Chaque participant doit voir sa contribution reconnue et valorisée par le collectif.
- Le collectif doit tirer des enseignements de l'expérience pour améliorer ses pratiques et renforcer la coopération.
- Enfin, le projet collectif ne doit pas servir les intérêts individuels d'un acteur au détriment des autres.

Un projet collectif repose sur la **collaboration, l'inclusion, et le partage à tous les niveaux**. Ce n'est pas seulement une question de mutualisation des ressources, mais aussi d'alignement des visions et de coresponsabilité. La clé est de s'assurer que chaque partenaire trouve sa place, se sente valorisé, et perçoive les retombées positives de son engagement, tant pour lui-même que pour la communauté.

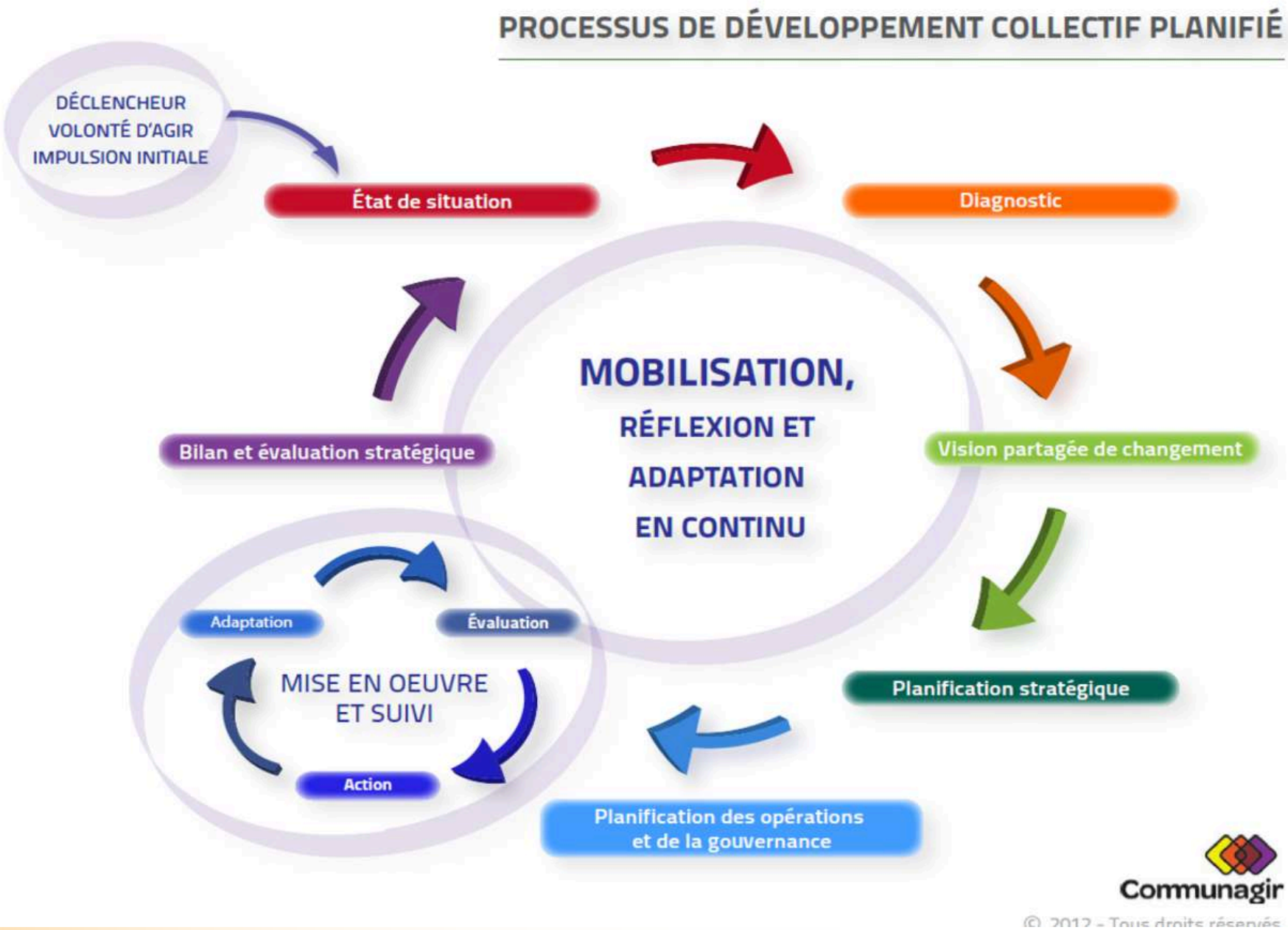
PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT COLLECTIF PLANIFIÉ
DÉCLENCHEUR
VOLONTÉ D'AGIR
IMPULSION INITIALE
État de situation
Diagnostic
Vision partagée de changement
Planification stratégique
Planification des opérations et de la gouvernance
Action
Évaluation
Adaptation
MISE EN OEUVRE ET SUIVI
Bilan et évaluation stratégique
MOBILISATION,
RÉFLEXION ET
ADAPTATION
EN CONTINU
Communagir
© 2012 - Tous droits réservés

Projet inspirant #1

Repas congelés

Côte-de-Gaspé

Historique

- Vision Gaspé-Percé Now (VGPN) est un organisme communautaire de la MRC de La Côte-de-Gaspé qui dessert la population anglophone du territoire. En vertu de ses rapports étroits avec cette population, les employés de VGPN ont pu constater au fil des années qu'il y a une clientèle anglophone aînée et isolée, dont plusieurs vivent une situation de précarité alimentaire.
- En s'inspirant d'un projet à Québec, qui fournit des repas congelés à une clientèle aînée anglophone à Québec,
- Dans les MRC d'Avignon et de Bonaventure, les Centres d'action bénévole ont pris en charge le projet, et dans le secteur de Barachois, c'est VGPN qui l'a implanté. Ce territoire a été choisi parce qu'il n'y avait pas de popote roulante, et que les personnes qui ne pouvaient pas se faire à manger se retrouvaient donc sans aide.
- La clientèle est passée de 11 à 55 clients entre 2011 et 2015, suite à l'expansion de Barachois à Gaspé, ce qui dépassait la capacité de l'organisme.
- VGPN n'est financé ni pour sa mission, ni pour ce programme en croissance, il était devenu difficile de maintenir le programme sans mettre en péril l'organisme lui-même
- Suite à une étude visant à évaluer la pérennité du programme et à proposer des solutions alternatives durables, VGPN a sollicité divers partenaires, dont la MRC de La Côte-de-Gaspé qui coordonne la démarche intégrée en développement social au niveau local.

Historique (suite)

- En avril 2015, la thématique des repas congelés est abordée par divers partenaires potentiels sous l'angle de la pérennisation et de la bonification du programme.
- L'organisme VGPN n'a pas, dans sa mission de réaliser à moyen et à long terme, des actions directes de sécurité ou de dépannage alimentaire.
- Le programme des repas congelés ne bénéficie d'aucun financement récurrent. Les revenus des ventes de repas ne sont pas suffisants pour couvrir tous les coûts. VGPN fait donc les achats pour les plats à partir de son fonds de roulement, ce qui fragilise l'organisme.
- Le prix de vente des plats à 3 $ (augmenté à 4 $ en mai 2016) ne permet pas de couvrir toutes les dépenses dans le type de production mis en place. Les organismes qui touchent la sécurité alimentaire dans la MRC de La Côte-de Gaspé n'ont pas de projet commun ou de processus conjoint pour desservir des clients communs.
- On a dû arrêter le service à deux reprises, faute de financement.

Phase 2

Débutant en novembre 2015, une démarche de faisabilité pour maintenir le programme dans une formule innovante est réalisée. VGPN œuvre à la mise en place d'une nouvelle démarche avec un consortium de partenaires. Le but est la création d'une chaîne de production de repas congelés portée par plusieurs partenaires de la MRC de La Côte-de-Gaspé et non plus par VGPN seul. Le savoir-faire acquis au cours de la première phase du projet sert d'assise pour cette deuxième phase. Il s'agit dorénavant d'une action au plan de lutte à la pauvreté de la MRC de La Côte-de Gaspé.

Les partenaires

1

Vision Gaspé-Percé Now

- Gardien de la démarche
- Gestion financière
- Communications

2

Accueil Blanche - Goulet (ABG)

- Agit en tant que banque alimentaire
- Développe des cuisines collectives
- A une infrastructure d'entrepôts

3

CAB Le Hauban de Gaspé

- Bureau coordonnateur
- Fait la livraison avec des bénévoles
- A une expertise dans la distribution de la popote roulante
- Est reconnu pour la qualité de leur contact avec les personnes aînées

La vision

Maintenir la production, la rentabilité et le service des repas congelés à prix solidaire sur les territoires de la MRC de La Côte-de-Gaspé et du Rocher Percé, découpage socio-sanitaire du CISSS de la Gaspésie, réseau local de service de La Côte-de-Gaspé, en priorisant les personnes âgées de 65 ans et plus, anglophones et francophones, et les personnes en perte d'autonomie et vulnérables. De plus le service doit viser les familles en difficulté ou les clients éloignés des services de proximité. Le tout en concertation avec les initiatives connexes ou complémentaires en place sur ce même territoire.

Phase 3

- Un ensemble de partenaires est identifié pour la suite du projet.
- Le projet a pu être restructuré, avec une vision partagée claire et bien articulée.
- Le type de gouvernance qui convenait mieux a été identifié et les clientèles ciblées ont été définies.
- La démarche de faisabilité a permis d'identifier les besoins de la communauté et ce qui manquait pour les combler. De plus, elle a permis de répertorier les meilleures pratiques au Québec et d'évaluer les sources de financement et les missions des organismes avec les liens à la sécurité alimentaire.
- Ce processus a ensuite mené à l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces, ce qui a aidé à préciser le projet.
- Enfin, le fait de se rencontrer entre organismes et de discuter des enjeux, a contribué à forger des liens de confiance et une vision partagée, par la création d'un espace de dialogue.
- Les partenaires ont développé ensemble une compréhension des impacts potentiels d'un projet de repas congelés sur différentes dimensions de la vie des gens.

Les partenaires

Vision Gaspé Percé Now

- Rechercher + gestion financement;
- Organiser les réunions au 3 mois;
- Factures aux bénéficiaires
- Recevoir facture - frais de livraison des bénévoles
- Faire la comptabilité
- Compléter et envoyer les rapports pour les subventions reçues.

Centre d'action bénévole Le Hauban

- Gestion des ressources humaines
- Faire le choix des menus
- Commander les repas
- Gérer l'inventaire des repas
- Ouvrir les dossiers des bénéficiaires et les tenir à jour
- Préparer les commandes pour la livraison mensuelle
- Planifier les livraisons.

Multi-Services

- Commander les denrées
- Calculer le coût de revient
- Assumer les salaires du personnel
- Produire 40 portions de soupes / sem et production de 20 portions de repas/sem.
- Emballer, étiqueter et congeler sur place ;
- Gérer la facturation des repas.

Accueil Blanche-Goulet

- Salaires des personnes-ressources responsable de la production des repas avec des bénévoles
- Calculer le coût de revient
- Acheter les denrées
- Emballer, étiqueter et congeler
- Livrer les repas au CAB.

Office municipal d'habitation

- Assumer les frais supplémentaires de propane, d'électricité et des produits d'entretien ménagers.

MRC

- Soutenir à la préparation des rencontres du comité de suivi
- Rédiger les comptes-rendus des comités de suivi
- Évaluer selon les besoins exprimés par les partenaires
- Fournir une expertise professionnelle au besoin

Les partenaires financiers

- Alliance pour la Solidarité (Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS))
- MRC de La Côte-de-Gaspé (Plan de communauté de la Démarche intégrée en développement social)
- Vente des repas congelés
- Mesure 2.1.3.4 en sécurité alimentaire du PLP4
- Prêt de ressources humaines par les partenaires impliqués

Dans le passé

- Committee for Anglophone Social Action (CASA)
- Community Health and Social Services Network (CHSSN)
- Conférence régionale des Élus, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM)
- Emploi Québec
- Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur (MELS)
- MRC du Rocher-Percé
- Québec Ami des Aînés (QADA)
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
- Ville de Gaspé
- Ville de Percé

Projet inspirant #2

CPE de l’Est

Îles de la Madelaine

Mise en contexte

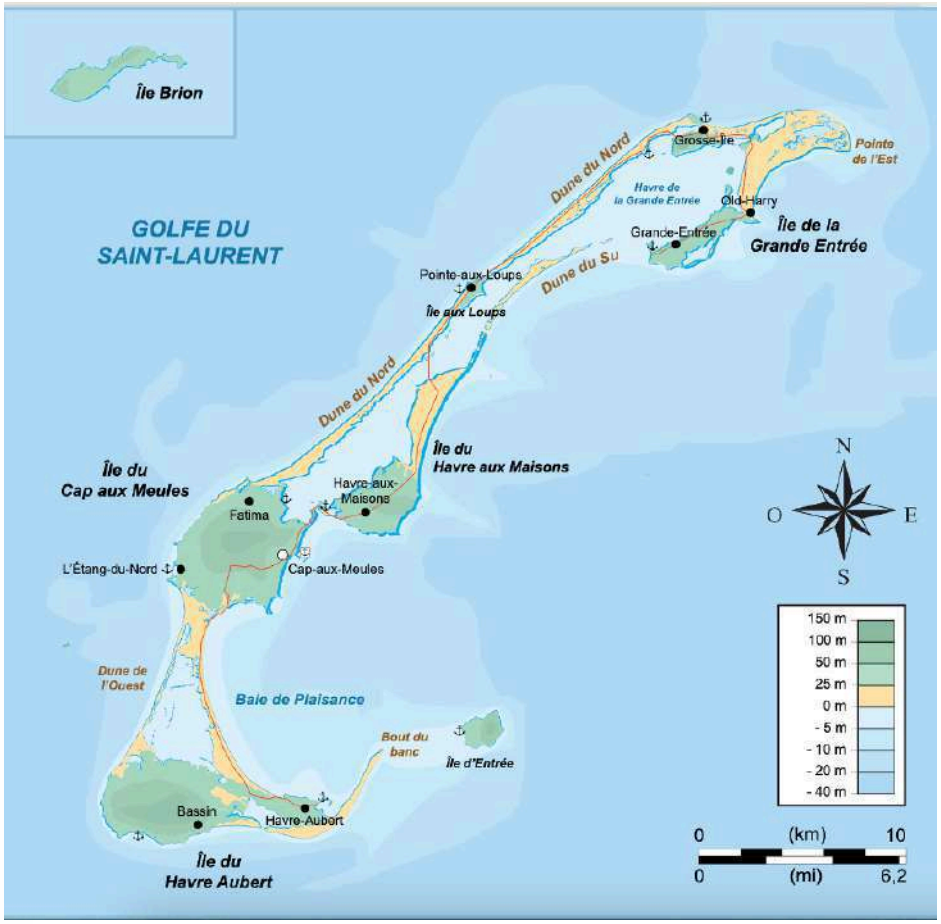

- La MRC des Îles de la Madeleine est constituée de deux municipalités avec une population totale de 14 232 résidents.
- Les Madelinots vivent surtout de la pêche (homard).
- Les habitants ont 94 % le français comme langue maternelle et l'anglais pour environ 6 % de la population.
- Les membres de la communauté de langue anglaise se concentrent à Grosse-Île, Old Harry et l'île d'Entrée.
- Il y a un manque de service de garde partout.
- Des gens quittent la région parce qu'il n'y a pas de CPE
- La région a besoin de recruter et de retenir sa population
- Le manque de service de garde sur le territoire est l'une des priorités identifiées par les partenaires en développement social.

Démarches

- 2019, des partenaires se regroupent et crée un comité
- Membres : CPE et service de garde, CISSS, député, Coordonnateur du projet (PAGIEPS) et quelques organismes communautaires.
- 1ere rencontre pour déterminer les besoins,
- Réalisation d'un sondage auprès de la population pour bien ciblé la problématique.
- Les familles ne sont pas inscrits sur la plateforme 0-5 ans puisque pas de services. Donc les besoins ne ressortent pas au ministère. On mobilise alors la communauté afin que chaque enfant soit inscrit. Attention particulière aux parents anglophones.
- 2020 : identification des besoins réels et réalisation d'un rapport
- Travail d'influence politique, MRC, député, ministère de la Famille
- 2021 Nouvel appel de projet – IDM obtiennent 21 places, toutefois, le budget ne tient pas compte de la réalité des IDM
- Travail avec Ministère des affaires municipales et obtiennent des locaux dans un bâtiment existant
- 2023 Ouverture d'un CPE bilingue de 21 places (activités en anglais et en français)

Projet inspirant #3

Harmonisation des critères d’admissibilité aux paniers d’aide alimentaire

Beauce-Sartigan

Objectifs

- Pour que les gens ayant besoin d’aide, la trouve ;
- Pour que les gens reçoivent une aide qui va au-delà de l’aide alimentaire ;
- **Pour que le service soit équitable pour tous ;**
- Pour que toutes les clientèles soient desservies ;
- Pour que l‘aide alimentaire ne soit pas une fin, mais un moyen.

De plus, il est nécessaire de tisser une toile de communication entre les différentes organisations offrant le service et de consolider la continuation du service de l’aide alimentaire dans les municipalités.

Étapes franchies

- Rencontrer tous les organismes et groupes de bénévoles qui offrent de l’aide alimentaire et les interroger sur leurs manières de faire, comment ils qualifient les demandeurs et leurs besoins.
- Répertorier les meilleurs pratiques sur différents territoires.
- Analyse et essaies de différents scénarios.
- Recommandation de critères et de méthodologie.
- Présentation à toutes les organisations et groupes de bénévoles qui offrent l’aide alimentaire.

Gains

- Critères d’admissibilités harmonisés
- Les clients sont acceptés sans questions financières pour 3 mois lorsqu’ils sont référés par un partenaire
- Partage des statistiques entre les organismes
- Rapport annuel sur l’aide alimentaire dans la MRC

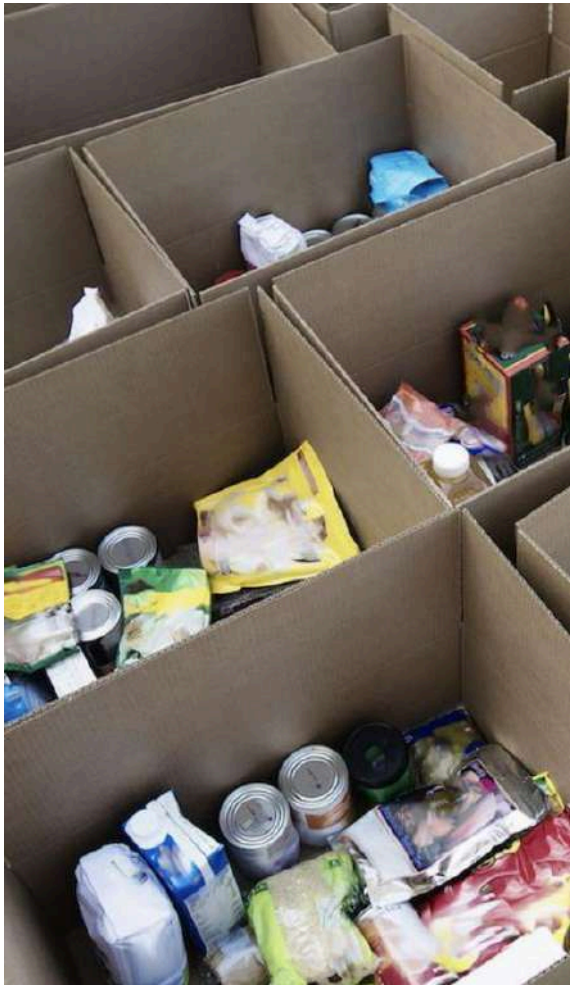

Attribution des fonds

Beauce-Sartigan

CollaborAction souhaite gérer les diverses enveloppes financières provenant de différentes sources afin d'investir ces sommes dans des projets collectifs apportant une plus-value à la population. Gérer les enveloppes financières collectivement assure une utilisation équitable, efficace, facilitatrice et transparente des ressources, tout en renforçant la confiance, la solidarité et l'engagement des participants. Cette approche est particulièrement adaptée aux projets où les intérêts de plusieurs parties prenantes doivent être pris en compte, et où la transparence est une condition essentielle de succès.

Enveloppes financières :

- Les Éclaireurs
- 4e plan de lutte à la pauvreté (PAGMAG)
- Fierté de vieillir ?

CollaborAction souhaite tendre vers des projets collectifs.

Favoriser les projets collectifs, c'est investir dans des démarches qui renforcent l'impact, la cohésion sociale et la qualité des résultats. Ils permettent d'aborder les défis de manière collaborative et solidaire, tout en valorisant la diversité des contributions et en offrant un espace pour l'épanouissement individuel et collectif.

CollaborAction souhaite favoriser les projets collectifs afin de :

- Favoriser la prise de décisions démocratiques
- Permettre la transparence dans l'utilisation des ressources
- Encourager la coopération et la solidarité
- Répondre à des enjeux complexes
- Renforcer la légitimité des actions
- Réduire les inégalités et donner une voix à tous
- Enfin, renforcer la pérennité des projets

CollaborAction souhaite tendre vers des projets collectifs.

Dans un territoire comme Beauce-Sartigan où interviennent une diversité d'acteurs et d'organisations, **différents critères seront utilisés pour évaluer la nature collaborative et les enjeux comblés par les demandes de soutien financier** déposées à CollaborAction. Comme le financement n'est pas suffisant pour toutes les actions, il importe d'utiliser des critères pour agir sur les éléments les plus déterminants dans le parcours de vie de la population et là où on a le plus d'impacts.

CollaborAction n'est pas un bailleur de fonds qui fonctionne par appel de projets. L'approche travaille plutôt à atténuer les impacts des programmes normés, rigides et prescriptifs, qui fonctionnent souvent par appel de projet. **Le rôle de CollaborAction est de faciliter l'accès au financement pour des actions qui feront progresser les objectifs déterminés collectivement, dans une logique de cohérence et de complémentarité.**

Trajectoire d’accès au financement

1. **Idéation d’un projet collectif**
2. **Priorisation de l'instance de concertation**
3. **Priorisation du comité de soutien DS**

Pour évaluer les projets, le comité utilisera la grille d’évaluation des projets (voir annexe ?). Des informations complémentaires peuvent parfois être demandées au responsable du projet.

Grille d'évaluation des projets

Le comité de soutien en développement social utilisera cette grille d'évaluation pour déterminer les projets auxquels accorder le financement demandé.

1. Alignement stratégique	
1.1 Le projet correspond-il aux besoins et priorités identifiés dans le Plan DS 24-29 ?	
1.2 Est-ce que le projet est issu d'une instance de concertation qui en assurera le suivi ?	
1.3 Le projet démontre un impact positif sur l'amélioration des conditions de vie des personnes ou des communautés en situation de vulnérabilité ou de marginalité ?	
1.4 Le projet rencontre-t-il les critères du programme de financement ?	
1.5 Est-ce un projet déjà existant sur notre territoire?	
Si ces critères ne sont pas tous oui, il est inutile de continuer. Le projet est rejeté.	
2. Projet collectif :	
2.1 Le projet mobilise-t-il l'expertise de partenaires concertés et se réalise-t-il de manière collaborative (portés par au moins trois partenaires, un porteur et deux collaborateurs) (oui = 5, non = 1)	
2.2 Le rôle du porteur est-il essentiel pour faire avancer l'enjeu par son expertise et sa mission ? (oui = 5, partiellement = 3, non =1)	
2.3 Est-ce que ce projet vient en concurrence ou pourrait provoquer des tension ou des conflits avec un projet ou un service déjà offert dans la communauté (oui = 1, certain = 3, non = 5)	
2.4 La communauté est-elle impliquée dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du	

Processus de prise de décision

Lorsqu'un vote officiel doit se tenir et afin que les décisions prises soient valides, équitables et légitimes, les règles suivantes s'appliquent :

Si un vote est nécessaire :

- Le quorum du comité DS est composé de (50 %+1) de ses membres;
- Un vote par instance de concertation;
- La coordination s'abstient de voter. Elle peut toutefois participer aux discussions et à l'évaluation des projets.
- Le responsable de l'instance présentant un projet s'abstient également de voter .
- Si un projet est rejeté, les partenaires travaillent à une nouvelle proposition sous les recommandations du comité DS. Cette nouvelle proposition doit être approuvée au même comité selon la même procédure.
- Une solidarité des membres autour de la décision prise par le comité DS est attendue

Caractéristiques des projets présentés pour financement

Organismes admissibles

- Divers acteurs peuvent recevoir un financement
- Entreprises d'économie sociale
- Organismes à but non lucratif (OBNL)
- Initiatives citoyennes par l'entremise d'un fiduciaire admissible
- Municipalités

Qui peut être collaborateur (s) d'un projet :

- Toute organisation, institution ou citoyen du milieu
- Le collaborateur accompagne et soutient le porteur du projet par des actions concrètes à au moins une des étapes du projet (ex. mettre au profit du projet des rh, matériel et expertise de son organisation, etc.**)**

Dépenses admissibles

Selon les critères du programme (enveloppe) sur lequel le projet est adressé

Le porteur de l'action financé s'engage à :

- Être présent aux rencontres de l'instance de concertation concerné;
- Avoir des contacts réguliers avec le responsable de la concertation et la coordination de CollaborAction;
- Faire l'évaluation de l'action en continu et les suivis nécessaires ;
- Assurer le leadership lorsque l'action est collective et qu'elle implique plusieurs partenaires dans la réalisation. Le porteur doit aussi assurer le leadership d'un comité d'orientation, de mise en œuvre et/ou d'évaluation avec l'appui du responsable de la concertation concernée;
- Pour la réalisation de l'action lorsque l'embauche de ressources humaines est nécessaire, le porteur s'engage à assurer la supervision et l'encadrement des ressources humaines;
- Faire la reddition de compte, tel que convenu.

Bilan - Reddition de comptes

Un bilan est demandé chaque année à une date fixe. Ce bilan doit inclure l'état d'avancement de l'action, les résultats préliminaires s'il y a lieu, un bilan financier et suivi de l'échéancier. Le bilan doit être d'abord présenté à l'instance de concertation concernée, puis le représentant de l'instance de concertation le présente au Comité de soutien DS en date prévue afin que la coordination puisse compléter les reddition de comptes avec les différents bailleurs de fonds.

Changement à une action en cours de mandat

Il arrive en cours d'action que des changements surviennent.

Par exemple, si la nature des activités et l'intensité de l'action sont difficilement réalisables, si les objectifs de clientèles et de territoires sont inatteignables; l'action exige alors des modifications majeures ou une annulation. Dans ce cas, le porteur en informe le responsable de son instance le plus tôt possible pour rechercher des solutions et proposer des modifications. Il appartient donc à l'instance de statuer sur les modifications à apporter ou sur une annulation. Au besoin, l'instance de concertation et le responsable du projet peuvent également consulter le comité de soutien en développement social pour obtenir un avis.

- **Dans le cas de modifications mineures**, la coordination en développement social approuve les modifications proposées par le ou les porteurs.
- **Dans le cas de modifications majeures** (qui contribuent tout de même à l'atteinte des objectifs et transformations souhaitées), la coordination doit d'abord être consultée et ensuite le comité de soutien en DS doit approuver les modifications.
- Si des modifications à une action affectent la fréquence, l'intensité ou la durée des activités, le budget associé à l'action peut être diminué. L'action sera alors réévalué en comité de soutien DS qui avisera.

Résiduel des actions non réalisées ou réalisées en partie

S'il y a un résiduel budgétaire à une action financée (le projet a été annulé, modifié à un budget moindre que le projet initial), le comité de soutien en DS évalue les options suivantes en fonction du contexte :

- Le financement d'un projet de la même instance pour contribuer au même objectif du Plan DS;
- Le financement d'un autre projet d'une autre instance (contexte plus favorable, urgence, etc.) ou d'un projet transversal qui touche toutes les instances;
- L'argent disponible est reporté à l'année suivante.

Note : Si l'argent prévu pour les ressources humaines (ou autres dépenses comme des frais de mobilisation) devient disponible en cours d'année, la même logique s'applique.

Annexe x? Formulaire de présentation de projet

1. Présentation de l'organisme porteur	
Nom de l'organisme	
Personne ressource	
Courriel	
Téléphone	

2. Présentation de l'action (projet)	
Nom de l'action :	
Enjeux prioritaires :	
Instance de concertation :	
Date de début et de fin :	
Territoire :	

2. Objectifs général et spécifiques de l'action

MERCI À NOS PARTENAIRES

Fondation Lucie et André Chagnon

CDC BEAUCE-ETCHEMINS
Au coeur des organismes communautaires !

Contactez nous

Chantal Bernard
concertation@cdcbe.net
418 228-3454, poste 104
13545 2e avenue
Saint-Georges, Qc
G5Y 1Z4

CollaborAction sur Facebook

REGROUPEMENT DES CONCERTATIONS BEAUCE-SARTIGAN

Annexe 5

Formulaire de présentation de projet pour financement

1. Présentation de l'organisme porteur	
Nom de l'organisme :	
Personne ressource :	
Courriel :	
Téléphone :	

2. Présentation de l'action (projet)	
Nom de l'action :	
Enjeux prioritaires :	
Instance de concertation :	
Date de début et de fin :	
Territoire :	

3. Objectifs général et spécifiques de l'action

4. Description de l'action

5. En quoi l'action agit sur les objectifs du plan DS 24-29 ?

6. Personnes ciblées par l'action	
Qui (groupe d'âge, spécificité) :	
Combien :	
Territoire touché :	
Quelles sont vos stratégies pour rejoindre les personnes ciblées ?	

7. Impacts recherchés
Quels sont les indicateurs de réussite de l'action ?

8. Liste des partenaires impliqués et leur rôle

9. Calendrier sommaire des étapes principales	
Étapes	Échéance

10. Prévision budgétaires		
Financement	**$**	**%**
Partenaires (contribution, nature, services)		
Total		
Coût de l'action	**$**	
Total		

11. Commentaires

Annexe 5

Collab Action | REGROUPEMENT DES CONCERTATIONS BEAUCE-SARTIGAN

Annexe 6

Grille d'évaluation des projets

Le comité de soutien en développement social utilisera cette grille d'évaluation pour déterminer les actions auxquelles accorder le financement demandé.

1. Alignement stratégique	
1.1 L'action correspond-elle aux besoins et priorités identifiés dans le Plan DS 24-29 ?	
1.2 L'action est-elle issue d'une instance de concertation qui en assurera le suivi ?	
1.3 L'action démontre-t-elle un impact positif sur l'amélioration des conditions de vie des personnes ou des communautés en situation de vulnérabilité ou de marginalité ?	
1.4 L'action rencontrera-t-elle les critères du programme de financement ?	
1.5 L'action représentera-t-elle une nouveauté sur le territoire, un service non autrement desservi (éviter le dédoublement) ?	
Si ces critères ne sont pas tous oui, il est inutile de continuer. L'action est rejetée.	
2. Valeur ajoutée	
2.1 L'action mobilise-t-elle l'expertise de partenaires concertés et se réalise-t-elle de manière collaborative (portés par au moins trois partenaires, un porteur et deux collaborateurs) (oui = 5, non = 1)	
2.2 Le rôle du porteur est-il cohérent par son expertise et sa mission ? (oui = 5, partiellement = 3, non =1)	
2.3 Est-ce que cette action vient en concurrence ou pourrait provoquer des tensions ou des conflits avec une action ou un service déjà offert dans la communauté (oui = 1, possiblement = 3, non = 5)	
2.4 La communauté est-elle impliquée dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action ? (Pour et Par) (non = 1, quelques catégories de personnes = 3, toute la population =5)	
3. Faisabilité, viabilité et durabilité	
3.1 Est-ce que les partenaires possèdent les connaissances techniques nécessaires pour mener à bien l'action ? (oui = 5, en partie = 3, non = 1)	
3.2 Si nous accordons le financement, est-ce que l'action disposera des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires pour être réalisée ? (oui =5, partiellement = 3, non = 1)	
3.3 L'action peut-elle bénéficier de subventions, de partenariats ou d'autres formes de soutien ? (oui = 5, incertain = 3, non = 1)	
3.4 Est-ce que l'action possède des indicateurs clairs pour mesurer son succès, évaluer son impact ? (plusieurs = 5, certains = 3, non = 1)	
3.5 Combien de temps prendra la réalisation de l'action ? (court terme (1 an) = 5 , moyen terme (2 ans) = 3, long terme(3 ans et +) = 1)	
3.6 L'action favorise-t-elle l'empowerment des personnes et de la communauté ? (Tout à fait = 5, partiellement = 3, non = 1)	
3.7 Y a-t-il des contraintes externes (politiques, économiques, environnementales) qui pourraient compromettre sa mise en œuvre ? (plusieurs = 1, quelques-unes = 3, aucune =5)	
3.8 Est-ce que des actions ou des mesures sont identifiées pour assurer la pérennité des retombées dans le milieu ou la continuité du projet au-delà du financement accordé (oui = 5, partiellement = 3, non = 1)	

Interprétation des résultats :

- 40 et moins : l'action ne peut pas être priorisé / financé
- Entre 41 et 49 : l'action peut être considéré mais du travail est demandé afin de tendre vers les critères les moins bien répondu
- 50 et plus : l'action est priorisé

MERCI À NOS PARTENAIRES

Fondation Lucie et André Chagnon

CDC BEAUCE-ETCHEMINS
Au coeur des organismes communautaires !

Contactez-nous

Chantal Bernard
concertation@cdcbe.net
418 228-3454, poste 104
13545 2e avenue
Saint-Georges, Qc
G5Y 1Z4

CollaborAction sur Facebook